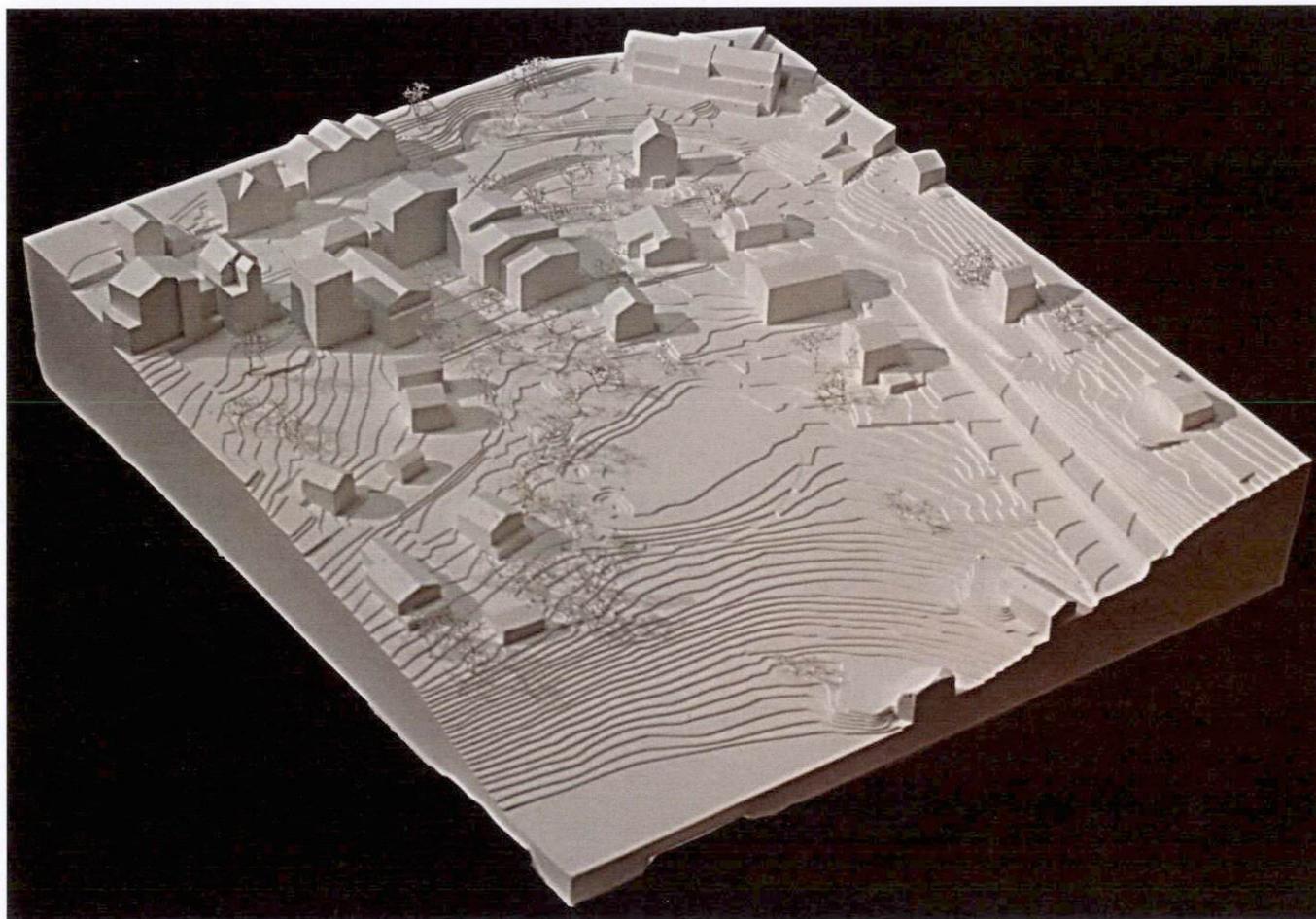


CONCOURS D'ARCHITECTURE
POUR L'EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE
LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, DE COMMERCES ET D'UN PARKING À VEX



RAPPORT DU JURY
CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS
SEPTEMBRE 2014

MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la Commune de Vex, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de l'enseignement.

SITUATION ACTUELLE

Actuellement, les différentes activités liées à l'école sont réparties dans plusieurs bâtiments plus ou moins dispersés à l'intérieur du village.

- A. Ancienne école située au centre du village
- les salles de classes sont étroites et ne répondent plus aux normes.
Potentiel exploitable des locaux du sous-sol de la maison qui servent aujourd'hui de dépôt au service des travaux publics.
- B. La salle de gymnastique située dans le périmètre du concours
- ne correspond plus aux normes.
- C. Pavillon scolaire situé dans le périmètre du concours
- ses 4 salles de classes de 64 m² ne répondent plus aux normes actuelles qui sont de 72 m².
Il serait néanmoins possible d'obtenir une dérogation dans l'hypothèse où l'existant était conservé.
- D. Salle ACM
- ne répond plus aux normes.
Les normes actuelles – en révision – sont de 72 m² et 36 m² supplémentaires dévolus à une petite salle dépôt ACM attenante ou à proximité.

Locaux crèche UAPE-cantine scolaire

- actuellement la crèche se situe à l'étage du bâtiment de la salle de gym, au niveau de la route supérieure. L'UAPE et la cantine scolaire se trouvent à l'entresol du même bâtiment sous la salle de sport actuelle.

Il n'est pas envisagé de déplacer ces structures ni de les modifier.

Potentiel actuel:	crèche:	18 personnes
	UAPE:	28 personnes

Besoin en parking

L'établissement d'un premier jet de planification sur la base de critères tels que surface habitable, secteur, augmentation régulière de la démographie, fait ressortir un manco d'environ 30 places de parc au village.

La commune souhaite réorganiser et densifier le centre du village de Vex. Dans ce but elle a défini une zone limitée à l'Ouest par la route cantonale, au Sud par le nouveau bâtiment communal, à l'Est par la route de Courtille et au Nord par les limites des parcelles N° 4644; 4596.

La zone mise à disposition par la commune comprend les volumes et espaces suivants:

- salle de gymnastique actuelle
- la maison Bovier
- le pavillon scolaire
- les garages entre la maison Bovier et le pavillon scolaire
- la cour d'école

La bibliothèque, la crèche, l'UAPE, la cantine scolaire ainsi que les vestiaires de la salle de gym devraient ne pas subir de modifications et demeurer opérationnels.

OBJECTIF DU CONCOURS

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour adapter les structures scolaires dans le respect du programme, construire une salle de gymnastique de dimensions conformes aux normes et densifier le centre du village en complétant le programme d'infrastructures publiques par la mise à disposition d'appartements protégés et de surfaces au niveau de la route cantonale dont l'affectation sera définie ultérieurement en fonction de la demande, soit des appartements, soit des commerces.

Ces différentes fonctions nécessitent de nouvelles places de parc d'où la décision de construire un parking public destiné en priorité aux usagers de ces bâtiments, subsidiairement pour satisfaire aux besoins du centre du village et de réorganiser les espaces extérieurs et les circulations piétonnes et de véhicules, en particulier l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus (transport scolaire notamment) sur la route cantonale.

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 8 mai 2003 et d'un concours de projet selon article 3.3 et d'une procédure ouverte selon article 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent la propriété du maître de l'ouvrage.

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA 142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le Maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal de Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les bases du présent concours sont:

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.
- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001.
- L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

LANGUE

La langue de la procédure est le français.

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de protection des travailleurs. (Tél. 027 606 74 00 (F) / 027 606 74 01 (D)).

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :	M. Olivier Galetti	Architecte cantonal SBMA
Membres :	M. Danny Defago	Président de la commune de Vex
	M. Yannick Rudaz	Conseiller municipal, Vex
	M. Blaise Tardin	Architecte FAS SIA
	M. Jean-Claude Frund	Architecte FAS SIA
Suppléants :	M. Laurent Mayoraz	Architecte SBMA
	Mme Stéphanie Favre	Vice-présidente de la commune de Vex
	M. Sébastien Menoud	Conseiller municipal, Vex
	M. Christophe Pitteloud	Conseiller municipal, Vex
Experts :	Mme Monique Défago	Directrice adjointe EPVH
	M. Michel Beytrison	Adjoint au service de l'enseignement DFS
Secrétariat :	Mme Monique Nendaz	

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 67 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 10 juin 2014.

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable concerné de la commune de Vex. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

Tous les projets reçus étaient parvenus à la commune de Vex pour le mardi 26 août 2014, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Le contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et hauteurs de bâtiments a été fait par le responsable technique de la commune. Ses remarques sont transmises au jury en début de jugement.

Point 4

Etant donné que les logements et/ou surfaces commerciales à construire dans une étape ultérieure étaient des éléments non prioritaires du programme des locaux, que seule leur volumétrie était demandée sans proposition quant au choix des matériaux de façades. Le jury a décidé de ne pas éliminer de la répartition des prix les projets pour lesquels ce "complément au programme scolaire" présente un problème de distance aux limites ou entre bâtiments.

Le projet N°1 ne donne qu'une information sommaire sous forme de texte concernant l'implantation et la volumétrie des logements et des commerces. Les projets suivants présentent des distances aux limites, à l'axe de la route cantonale ou entre bâtiments insuffisantes pour les constructions prévues en 1ère étape: N°9; 12; 14; 16.

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets ci-après.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5

Considérant que les valeurs statistiques; calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets. Les valeurs qui figurent dans le présent rapport sont celles données par les architectes.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni les mercredi 10 et vendredi 12 septembre 2014.

L'ensemble des membres, suppléants et experts a participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et examiné en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b de la norme SIA 142, décide ;

- d'exclure de la répartition des prix ;
 - le projet N° 1 kriss kross qui n'a expliqué sa proposition d'implantation des logements et des commerces ni sur les plans ni en maquette.
 - les projets qui ne respectent pas les distances aux limites ou entre bâtiments (pour la 1^{ère} étape), soit :
 - N° 9 chocococo
 - N° 12 le rideau
 - N° 14 clouxe
 - N° 16 capsule

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

ANALYSE DU SITE

La topographie et le bâti existant structurent fortement le site dans lequel doivent être implantées les constructions qui font l'objet de ce concours.

Le profil du terrain présente tout d'abord une forte déclivité, le talus de la route cantonale, puis, environ 9 m. plus bas, une surface horizontale, la cour de récréation, et une nouvelle différence de niveau d'environ 1 m. pour aboutir au point le plus bas du périmètre mis à disposition, la route de Courtille.

Construits le long de la route cantonale qui délimite le site à l'ouest, les bâtiments existants de la crèche, bibliothèque, maison Bovier et le pavillon scolaire permettent d'absorber la différence de niveau entre la route et la cour de récréation.

La salle polyvalente existante, les bâtiments de l'administration communale et le café de la poste ferment le site au Sud. Limité au nord par une zone de jardin, le café des Chenevières et une maison familiale, le site s'ouvre à l'Est sur un vaste espace de jeux essentiel au développement du nouveau pôle scolaire.

En plus des difficultés liées au site, le fait que les bâtiments existants aient été régulièrement agrandis et transformés, que la commune ait consenti à des investissements récents, en particulier sur la salle polyvalente, la diversité du programme des locaux et la complexité des liaisons souhaitées entre les différentes fonctions à mettre en place imposent des contraintes importantes dans la recherche de solutions.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Au cours de l'analyse des projets et lors de la visite des lieux le jury a pu mesurer la complexité du problème posé aux architectes de par les contraintes du site et les liens avec les bâtiments existants. Il relève que les 20 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité du plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.

Intégration dans le site.

Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept Minergie.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâtiment existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 9 projets suivants ont été éliminés :

- N° 1 kriss kross
- N° 3 tom sawyer
- N° 4 ave
- N° 6 et si parfois
- N° 8 ôcouni
- N° 12 le rideau
- N° 15 zig zag zoug
- N° 17 cour ouverte
- N° 20 fargo

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des nouveaux bâtiments au site, aux bâtiments existants ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 9 projets suivants ont été éliminés :

- N° 2 bosson
- N° 9 chocococo
- N° 10 ubiquie
- N° 11 powerplate
- N° 13 step by step
- N° 14 clouxe
- N° 16 capsule
- N° 18 jenga
- N° 19 venus

A l'issue de ce deuxième tour, le jury a effectué un tour de contrôle et décidé de relever, d'éliminés au 2eme tour à projets primés les 3 projets suivants :

N° 9 chocococo

N°10 ubiquie

N°11 powerplate

En ce qui concerne les autres projets, il a confirmé ses décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury disposait d'une somme globale de Fr. 80'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il a décidé de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Rang	Prix ou mention	Projet N°	Devise	Montant
1	1 ^{er} prix	7	rubiks cube	28'000.00
2	2 ^{ème} prix	5	les quatre ânes	20'000.00
3	1 ^{ère} mention	9	chocococo	15'000.00
4	3 ^{ème} prix	11	powerplate	10'000.00
5	4 ^{ème} prix	10	ubique	7'000.00

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes de maintien ou non des bâtiments existants, de relation à maintenir ou à créer, d'implantation et de volumétrie, de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury, à l'unanimité, propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **N°7 " rubiks cube "**, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au bâti existant, au site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à résoudre ce problème.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité, décide d'attribuer le premier prix au projet ;

n° 7 " Rubiks cube "

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Les Collons , le 12 septembre 2014

Olivier Galetti

Danny Defago

Yannick Rudaz

Blaise Tardin

Jean-Claude Frund

Laurent Mayoraz

Stéphanie Favre

Sébastien Menoud

Christophe Pitteloud

Monique Défago

Michel Beytrison

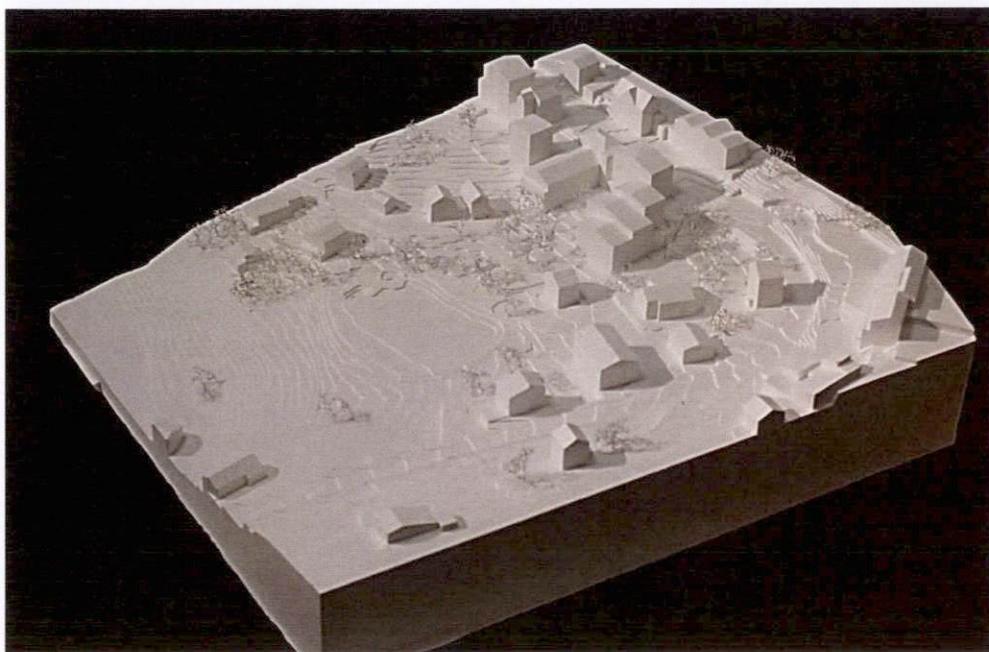
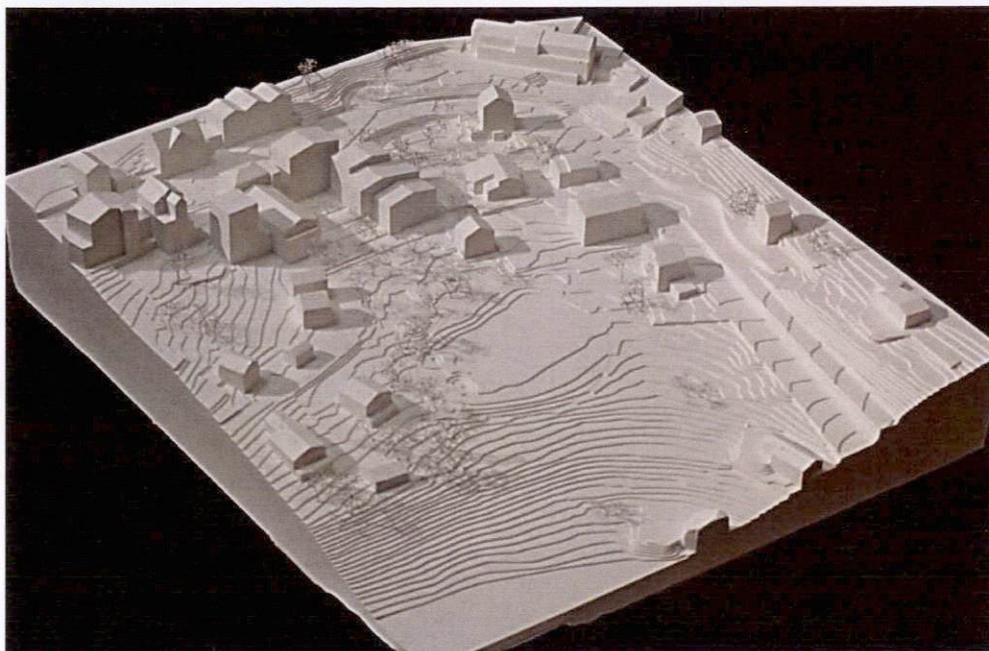
The image shows a vertical list of ten handwritten signatures, each written on a horizontal dotted line. The signatures are: Olivier Galetti (top), Danny Defago, Yannick Rudaz, Blaise Tardin, Jean-Claude Frund, Laurent Mayoraz, Stéphanie Favre, Sébastien Menoud, Christophe Pitteloud, Monique Défago, and Michel Beytrison (bottom). The signatures vary in style, from cursive to more stylized or blocky.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu :

le jeudi 9 octobre 2014 à 19h00 à la maison Gauthier.

Les projets seront exposés du **vendredi 10 octobre au dimanche 19 octobre 2014, de 17h à 20h à la maison Gauthier.**



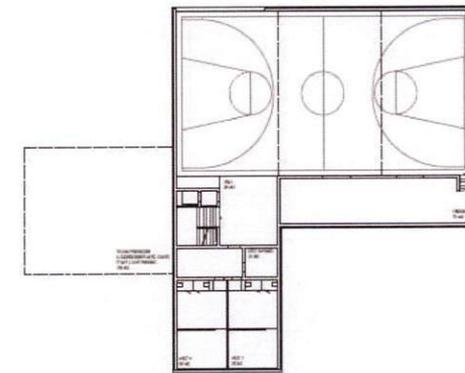
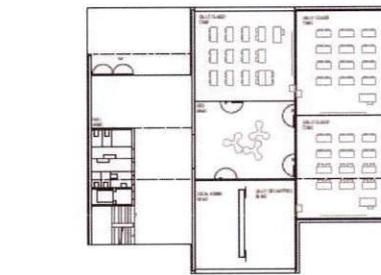
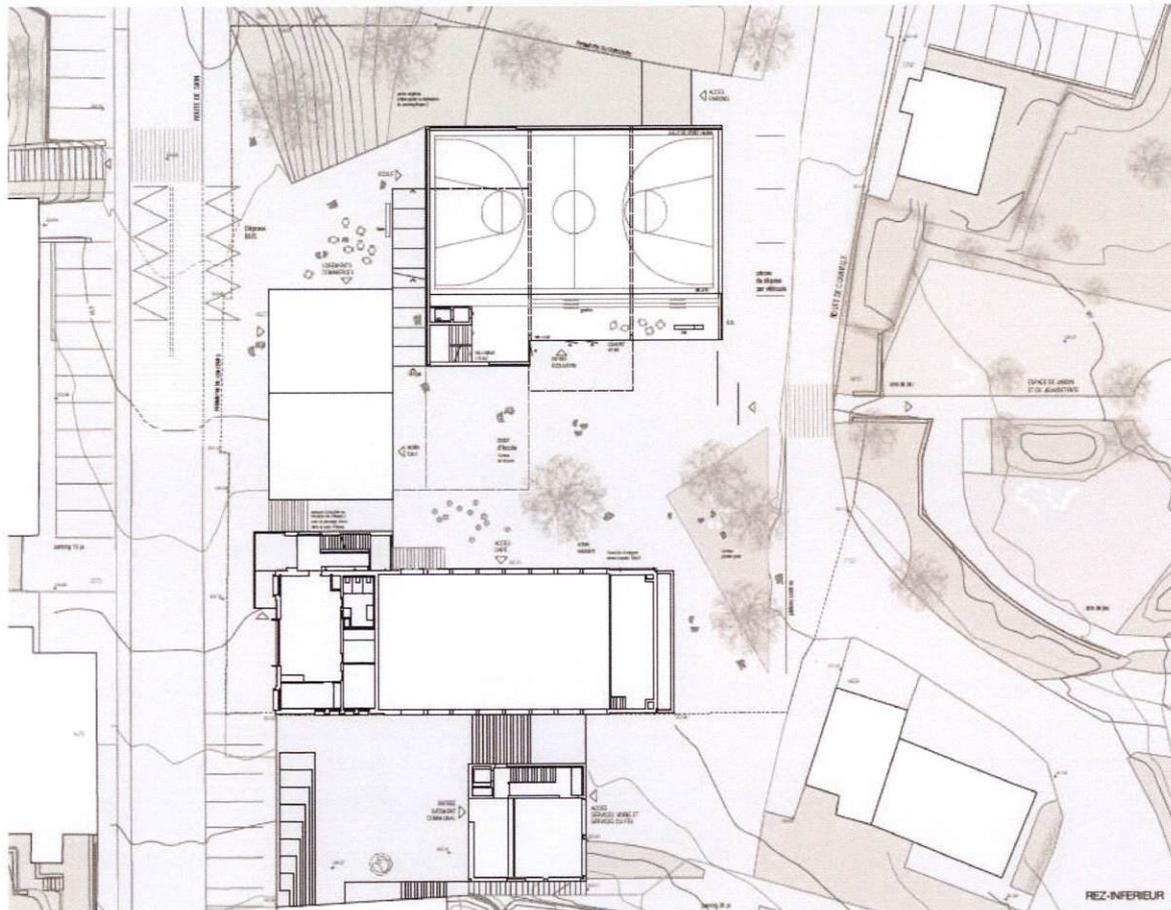
Projet n°7 rubiks cube
1^{er} rang 1^{er} prix Fr. 28'000.00
Auteur Fournier-Macagnan Architectes, Bex
Collaborateurs Victor Fraigneau, Kipper Henning, Guillaume Pfeifferlé, Philippe Scrufari

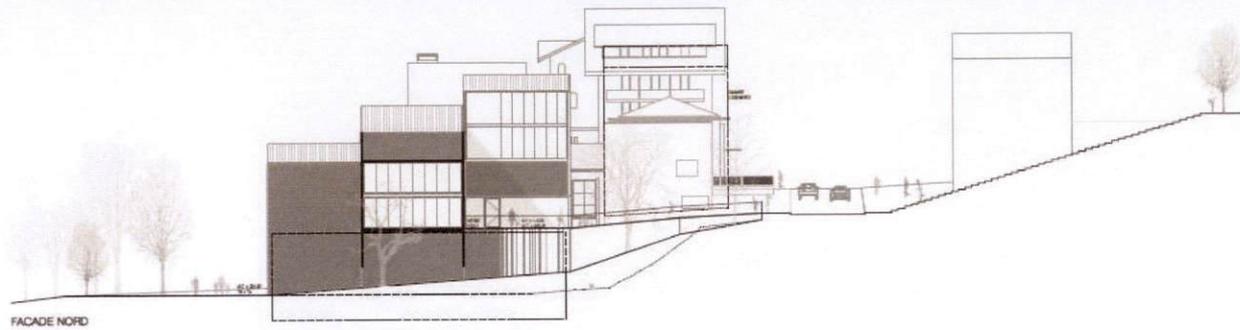
Les auteurs du projet proposent de regrouper dans un même bâtiment, indépendant du complexe existant, la salle de sport et l'école. L'extension du programme, logements et commerces, prend place dans un immeuble implanté le long de la route traversant le village. Cette composition tisse des liens habiles entre les différents usages présents aujourd'hui à proximité du site. Les deux niveaux de références sont mis en relation par une rampe organisée entre les nouveaux bâtiments. Ce dispositif offre une perméabilité Est-ouest, et nord-sud, garantissant à l'ensemble une grande qualité. La prise en compte des flux piétonniers, depuis le chemin Haut, jusqu'à la place de jeux, par l'intermédiaire de la cour d'école, dans une succession d'espaces bien dimensionnés et variés, ancre naturellement le nouvel ensemble bâti dans le village. Le bâtiment existant (gym, crèche, UAPE) est conservé et participe activement au dispositif mis en place. La proposition est accompagnée par une lecture fine des aménagements extérieurs existants. Le dimensionnement des espaces non bâti, leur orientation, de même que les surfaces minérales et arborisées, créent un ensemble harmonieux et sensible, valorisant les dégagements sur le paysage alentour.

Une première petite place en partie haute, à l'échelle du village, distribue le hall d'entrée de l'école, au rez-de-chaussée supérieur. Orientée judicieusement au nord, comme pour se protéger des nuisances de la route, elle est mise en relation, par un cheminement entre bâtiments, avec la cour d'école située en partie basse. Suivant la même logique, à l'intérieur, le hall d'entrée de l'école se prolonge sur celui de la salle de sport par l'intermédiaire d'un escalier bien disposé. Ce dernier, orienté au sud, et s'ouvrant sur toute sa longueur sur la cour d'école, est généreux. Servant également de foyer, il comprend quelques gradins surplombant la salle de sport, un étage plus bas, et baignée de lumière naturelle.

L'ensemble du programme scolaire est organisé au-dessus de la salle de sport, selon une logique spatiale dictée, d'une part, par les contraintes structurelles, et d'autre part, par la prise en compte de l'échelle du bâti environnant et de la topographie du lieu. Les espaces d'enseignement, ainsi que les espaces distributifs sont bien dimensionnés et s'orientent principalement à l'Est, au sud et au nord, en relation étroite avec les dégagements offerts par le contexte.

La décomposition de l'ensemble bâti en trois volumes, se décalant très habilement en plan et en coupe pour créer la place en partie haute, ou le couvert d'entrée en partie basse, de même que la formalisation des toitures et la direction de leur faîtes, jouent habilement avec le contexte bâti et paysager. Par ailleurs, le résultat répond judicieusement à l'organisation du programme des locaux. La structure principale en béton, permettant le report des charges entre les différents étages est, à l'extérieur, emballée de bois. La façade de l'immeuble de logement, quant à elle, est minérale. Cette volonté contribue à caractériser les différentes fonctions, et sensiblement, répond à l'expression architecturale variée des bâtiments du village. Le projet permet une réalisation en étape, telle que souhaitée dans le cahier des charges. Le volume du projet est inférieur à la moyenne.

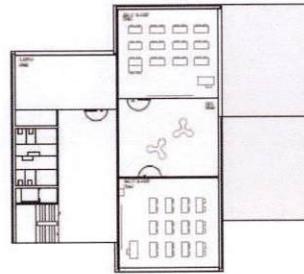




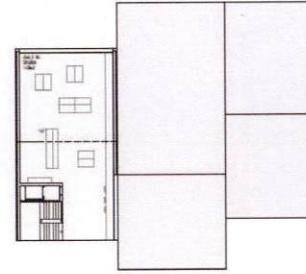
FACADE NORD



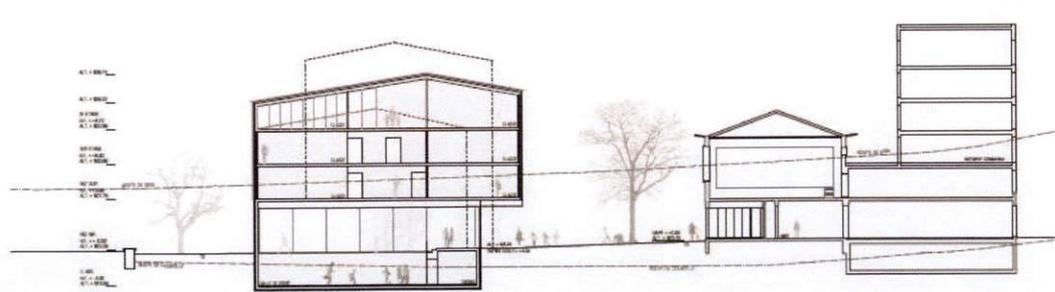
1ER ETAGE



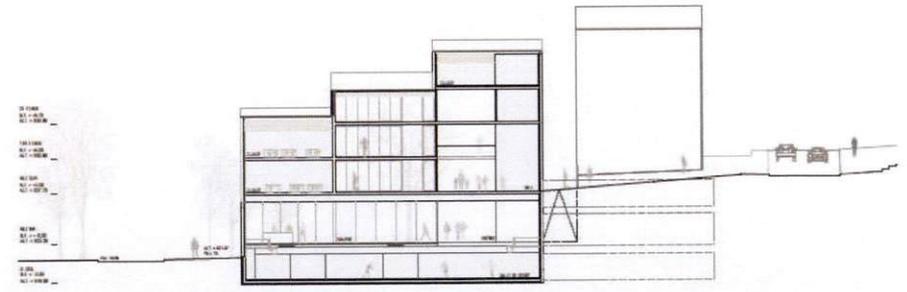
2EME ETAGE



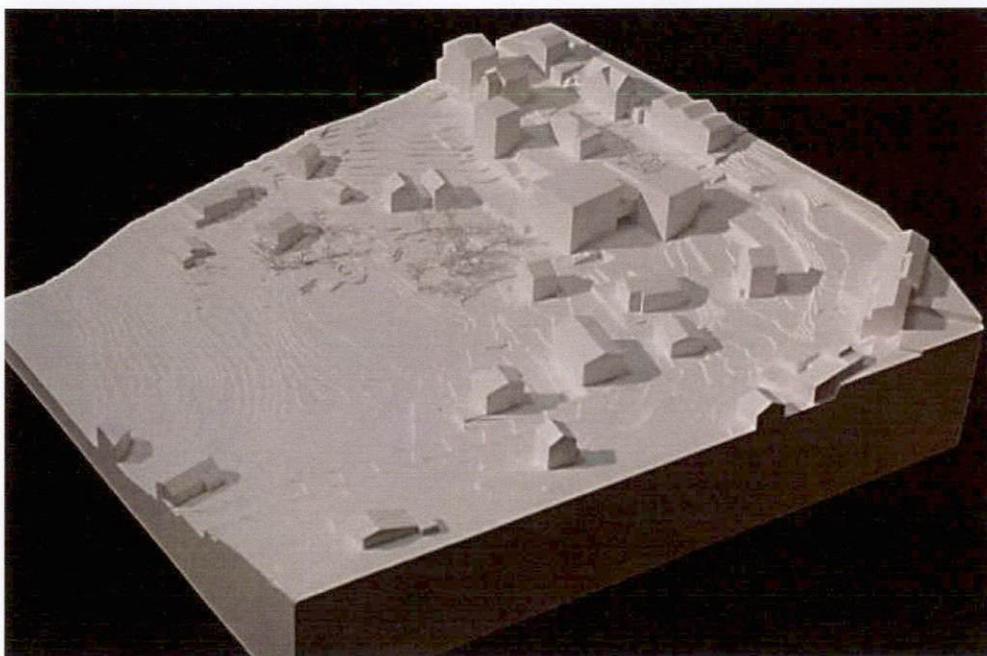
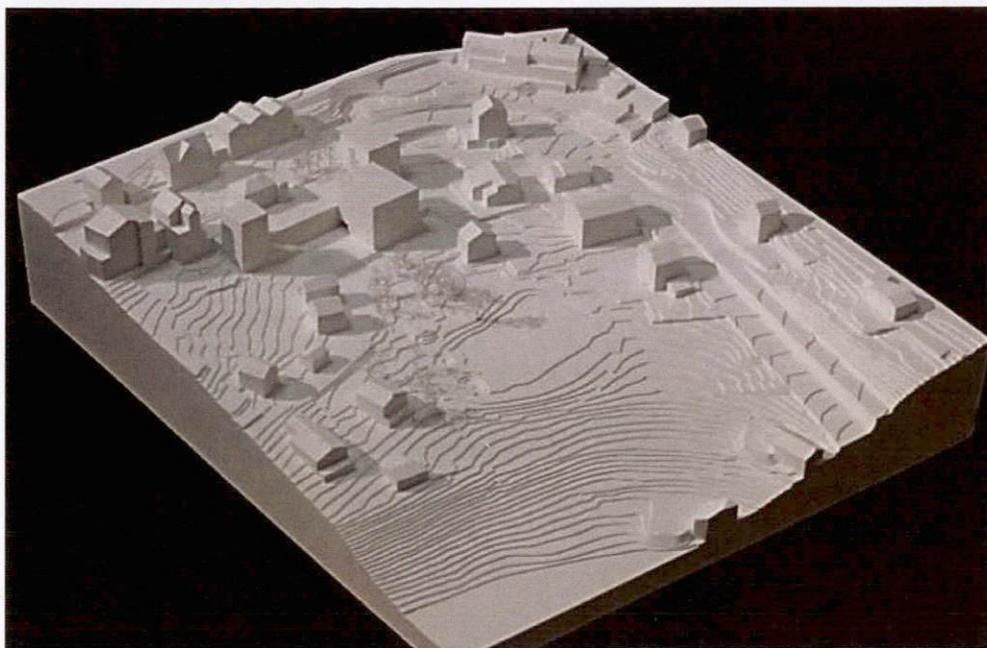
3EME ETAGE



COUPE TRANSVERSALE



COUPE LONGITUDINALE



Projet n°5 les quatre ânes

2^{ème} rang

2^{ème} prix

Fr. 20'000.00

Auteur

Pont 12 Architectes SA, Lausanne

Collaborateurs

Antoine Hahne, François Jolliet, Christiane de Roten,
Edouard Massip, Valentine Scala, Alexandre Zysman

Le projet cherche à créer une composition d'ensemble avec les volumes existants, notamment l'administration communale. L'esplanade qui relie les différents éléments publics constitue un véritable espace de référence, une place pour tout le village.

Le Jury apprécie la clarté du projet mais regrette que la séparation entre l'amont, en relation avec la route cantonale, et l'aval en relation avec le parc, soit si fortement marquée. Il note aussi que la position de la cour de récréation, en rapport relativement direct avec la route cantonale, peut poser des problèmes de sécurité.

Raisonnablement, le jury considère que le projet implique d'emblée, dès la 1^{ère} étape, la démolition et la reconstruction du bâtiment de la crèche / bibliothèque. Le concept implique également de démolir la salle existante et donc oblige de ce fait la construction d'une nouvelle salle polyvalente.

La possibilité de réutilisation des vestiaires existants est intéressante, mais génère des espaces de circulation importants.

La position de l'entrée de la nouvelle salle polyvalente - au Nord depuis la cour végétalisée et en relation avec l'accès au parking - est discutable, et l'utilisation publique de l'ascenseur n'est pas évidente au niveau inférieur.

Certains espaces, utilisés actuellement par la voirie ou les services communaux, sont réaffectés pour les besoins du projet, sans compensation visible ou compréhensible. Ils devraient donc être restitués ailleurs, ou utilisés autrement.

Les excavations par rapport à la route cantonale sont relativement importantes si l'on considère l'emprise et le niveau du parking souterrain proposé.

Les volumes et surfaces sont supérieurs à la moyenne et les surfaces de toiture sont parmi les plus importantes des projets rendus.



Plan de situation, 1:500



Contexte

L'école s'implante dans un site bien contrôlé par la collectivité (terrains privés communaux et domaniaux publics). C'est l'occasion de créer un ensemble public efficace et agréable. Les équipements publics sont très riches : administration communale, crèche, bibliothèque, école, salle, parking, aires de jeux, esplanades et parc public. Le site est aussi très visité depuis la route de Sion et celle de Courtille.

- Au sein du village, nous prenons en compte quatre grands axes différents :
1. la traversée de localité avec la route cantonale réaménagée
 2. le périmètre du projet avec administration / école / salle polyvalente / crèche / bibliothèque / magasins / logements
 3. la traversée du site par la route de Courtille avec matérialisation / véhicules
 4. le grand parc public à l'Est avec terrains de jeux et de sport

La composition joue sur les volumes bâtis, les vues intéressées et leurs circulations. De la route de Sion jusqu'au parc public, le projet s'étage en gradins et chaque bâtiment jouit de la vue sur la vallée, Niaz à l'Est et Dorn-Bianche au Sud.



Liaisons, 1:2000

Implantation

L'école occupe une position centrale, en pivot entre différents niveaux, esplanade et parkings. Outre des accès faciles, elle bénéficie ainsi de déplacements généraux soit :

- grands prolongements extérieurs (niveau supérieur avec réception des classes et crèche, terrain de sport intérieur, parvis devant la porte de la salle communale)

- mêmes vues dégagées que l'administration (ouvertures générales de l'école et des logements sur plusieurs façades, vues sur Niaz et la Dorn-Bianche)

Outre son accès par le parvis intérieur, la salle polyvalente dispose d'une entrée desservie par l'accès public sur une cour végétalisée au nord, pour garantir au besoin l'indépendance des manifestations sportives, associatives et communales.

Logements et commerces sont accessibles directement depuis la route de Sion. Aux étages, comme c'est la règle à Niaz pour profiter de la vue et du soleil, les logements s'orientent avec balcon au Sud. Les niveaux intérieurs ont une vocation commerciale ou de service (bénéficiant d'une synergie avec les équipements publics le cas échéant).

Caractères

Le volume de l'école et son aspect contemporain sont tamponnés par son retrait de l'axe principal du village. En façade de la nouvelle salle, la pierre de socle de l'administration communale se marie avec le béton couvrant la grande halle à l'Est. Cette expression de l'esplanade et de l'école contraste avec le volume blanc de l'administration. De fait, la couleur plus foncée de l'école lui confère davantage de discrétion que le bâtiment blanc de l'administration dont la prééminence se manifeste par un fort contraste.

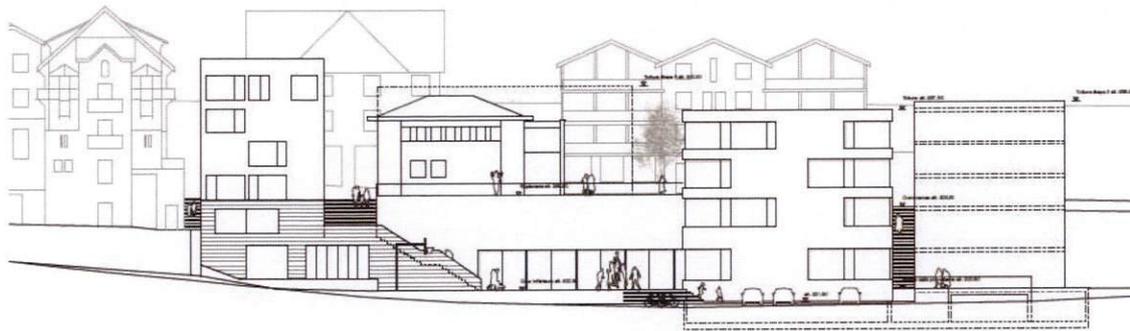
Circulations et aménagement extérieurs

Du centre du village, on entre de plain-pied sur l'esplanade en belvédère donnant accès à l'école, l'accès public à l'administration communale dont le grand escalier actuel est prolongé pour descendre vers le parvis intérieur. Celui-ci sert aussi de parvis de la salle polyvalente, de l'UAPE et accueille les activités sportives extérieures. Cette circulation générale mène aussi au parc public, respiration importante au pied d'un village bien dense. Encadrant le projet, deux « traboules » séparent directement la porte.

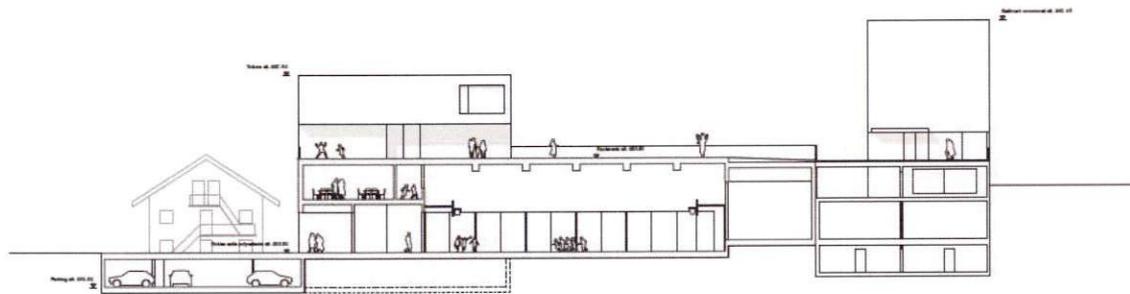
La parcelle reste tributaire des trafics sur les axes routiers voisins. Au-delà de l'arrêt de bus avec déchargement général devant l'école, comment concilier la vie villageoise avec l'intense trafic régional? S'agit-il peut-être d'aménager la route cantonale en incluant le carrefour Euseigne / Hérémence? De trafic restreint, la route de Courtille bénéficierait aussi d'un aménagement associant une table villageoise des véhicules avec des mouvements piétons libres, nécessitant moins de protections.

A l'intérieur du bâtiment, les circulations sont générales et incluent l'accès public pour les handicaps. Sont matérialisés modulairement (perméabilité ou stricte séparation) les liaisons entre école, UAPE, salle polyvalente et circulations publiques.

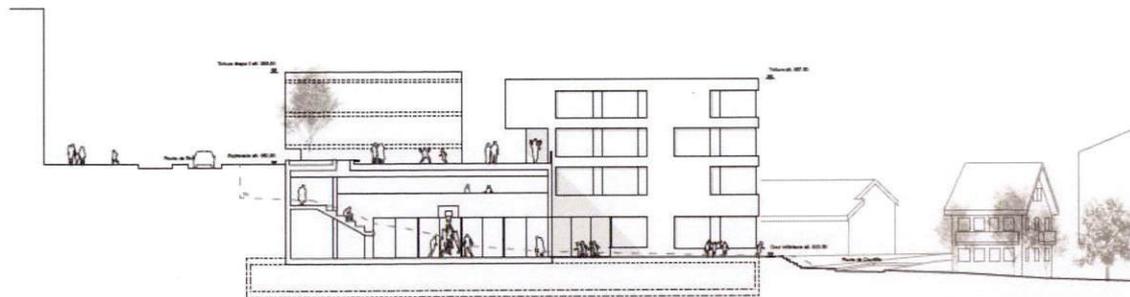




Coupe longitudinale A



Coupe longitudinale B



Coupe transversale D

Les quatre ônes



Etapes

Le programme privé se présente comme une deuxième étape bien séparée au Nord qui pourrait correspondre à un financement, une parcelle ou un droit de superficie distinct.

Les besoins en stationnement de ce programme privé restent bien inférieurs à ses 25 places de parc en sous-sol, la soixante disponible contribue à l'offre de stationnement publique. Sous l'école, un supplément pourrait être anticipé, avant tout pour couvrir les besoins généraux au quotidien par les équipements publics eux-mêmes, la soixante venant là aussi enrichir l'offre publique au centre du village (total combiné de 47 places).

Comme les étapes inférieures du bâtiment mixte logement/commerces/services se prêtent à l'accueil d'équipements publics, on pourrait y loger à moyen terme la crèche et la bibliothèque. En troisième étape (proposée en traitillés), l'actuel parking laisserait alors place à un volume plus grand, avec commerces et logements supplémentaires; il se cas échéant, anticiper pour cela les charges sur les colonnes et la dalle.

Développement durable

Village millénaire. Vex est un exemple d'inscription dans la durée, avec un patrimoine, une vie sociale et une capacité d'adaptation issues d'une grande économie des ressources. Le projet publie le même degré de respect du site et d'optimisation du programme. Au cours d'une journée, le - complexe communautaire - abrite toutes les générations et rend quantité de services, de l'enseignement à la gestion du ménage communautaire, en passant par le sport, le spectacle, la sécurité, la restauration ou la lecture en bibliothèque. Le projet vise la synergie et la convivialité entre ces différentes activités pour répondre à la préoccupation sociale du développement durable.

Autre gestion de ressources, l'écologie exige une consommation énergétique modérée. La première mesure est la réalisation d'une enveloppe performante, bien isolée avec vitrages efficaces. Pour chauffer, le Tréage forestier du cône de Thyon fournit un combustible local renouvelable en pellets ou bois scié/paqueté. Avec stockage à côté du local technique et fibre à perçues, le bois assure la production hivernale et d'été-automne. Quelques panneaux solaires prennent l'été le relais de la chaudière.

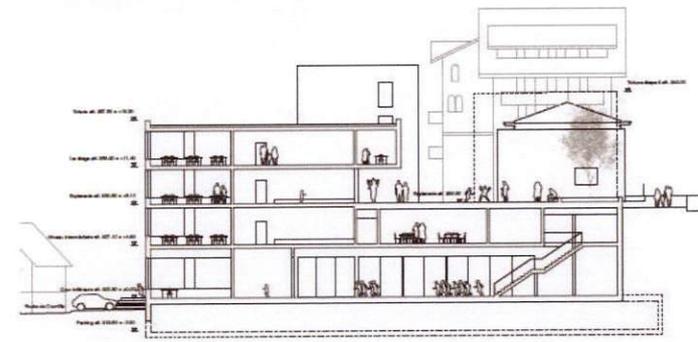


- étape 1 Ecole, UAFPE, salle polyvalente
Espace public, prise intérieur
Anticipation évanouie
de 24 places de parc supplémentaires
- étape 2 Logements, commerces, bureaux
Parking 25 places
Cour végétalisée
- étape 3 Etape évanouie à moyen terme
Logements et commerces
Déplacements bibliothèque et crèche
dans les 2 niveaux inférieurs de l'étape 2

Construction

Richesse du programme, adaptation à l'existant et réalisation par étapes requièrent une construction rationnelle. Des moyens simples et éprouvés sont donc mis en œuvre. À l'image du récent bâtiment adossé, trois étages de ce bâtiment sont d'ailleurs protégés dans le projet, aux niveaux de l'implantation, des vestiaires et de la scène.

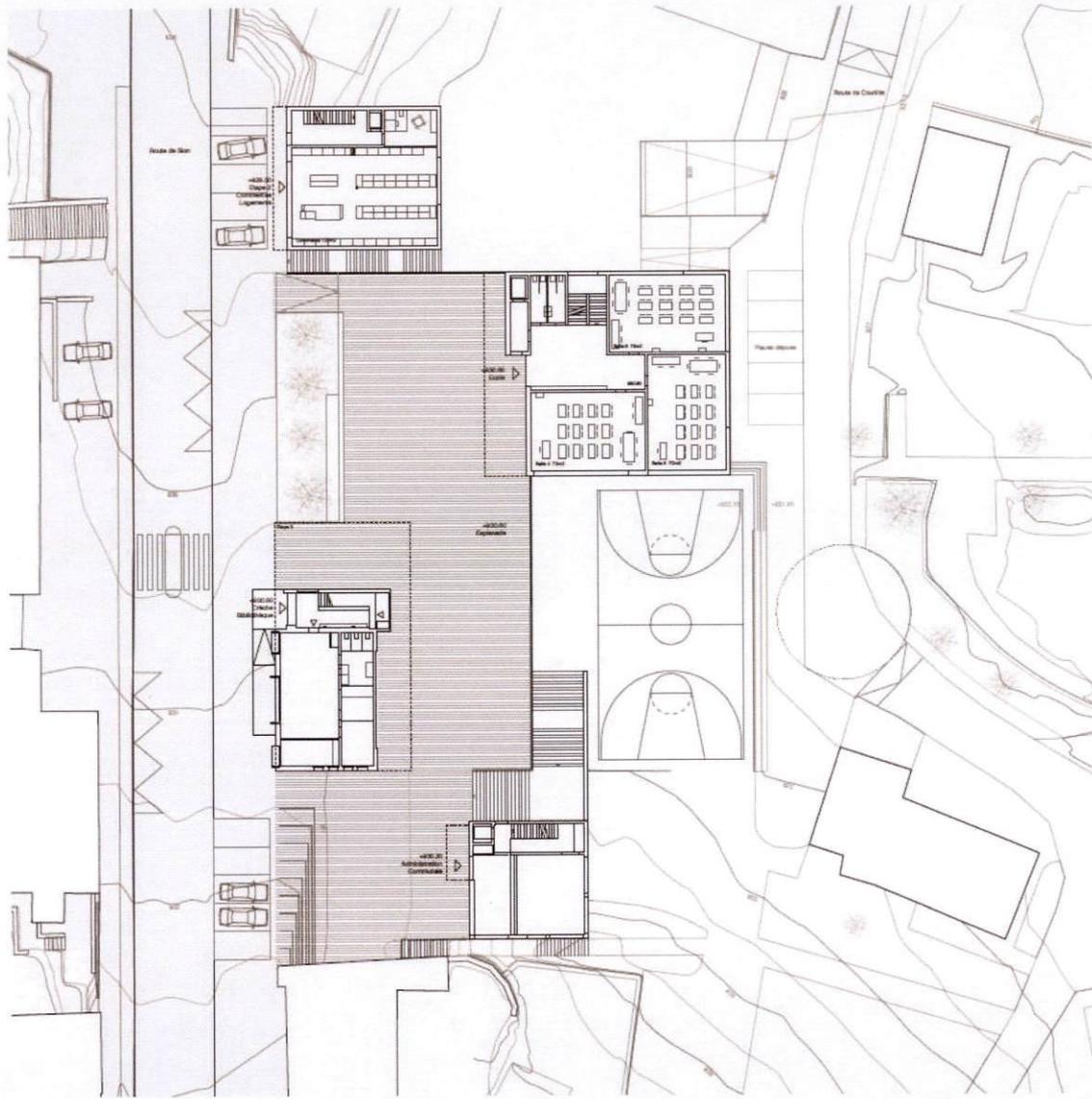
La structure est en béton armé extérieur avec isolation intérieure incluant les lisses de dalles. Franche par une dalle nervurée, la porte sur la salle est réduite par des piliers à l'arrière du gradin; ceux-ci supportent aussi un terrassement abrité sur l'implantation, bordé par l'éclairage zénithal. Le cadre de scène étaye l'actuel pavillon de la crèche et est créé (avec deux nervures parallèles) des charnières notant les murs existants. Les tronçons superflus et gênants de la maçonnerie intérieure sont ensuite supprimés.



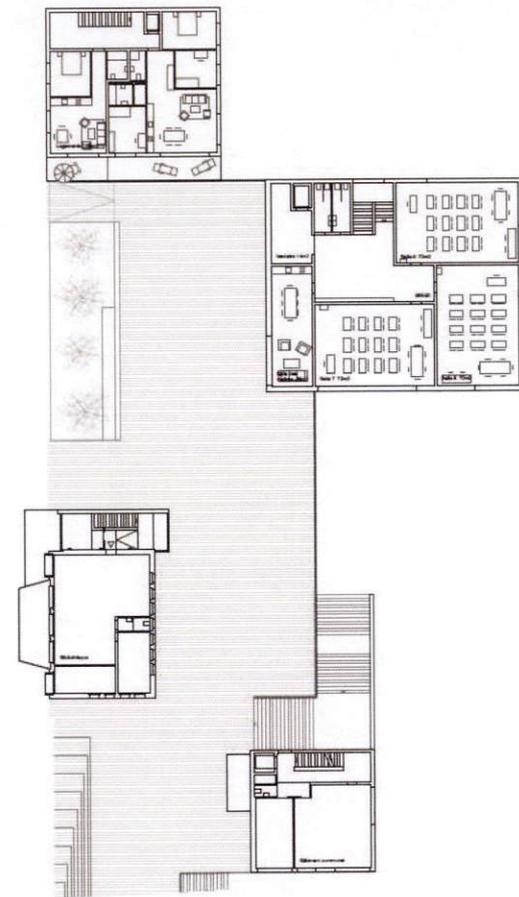
Coupe transversale C

VEX - Concours de projet - Extension du complexe scolaire et construction de logements, de commerces et d'un parking



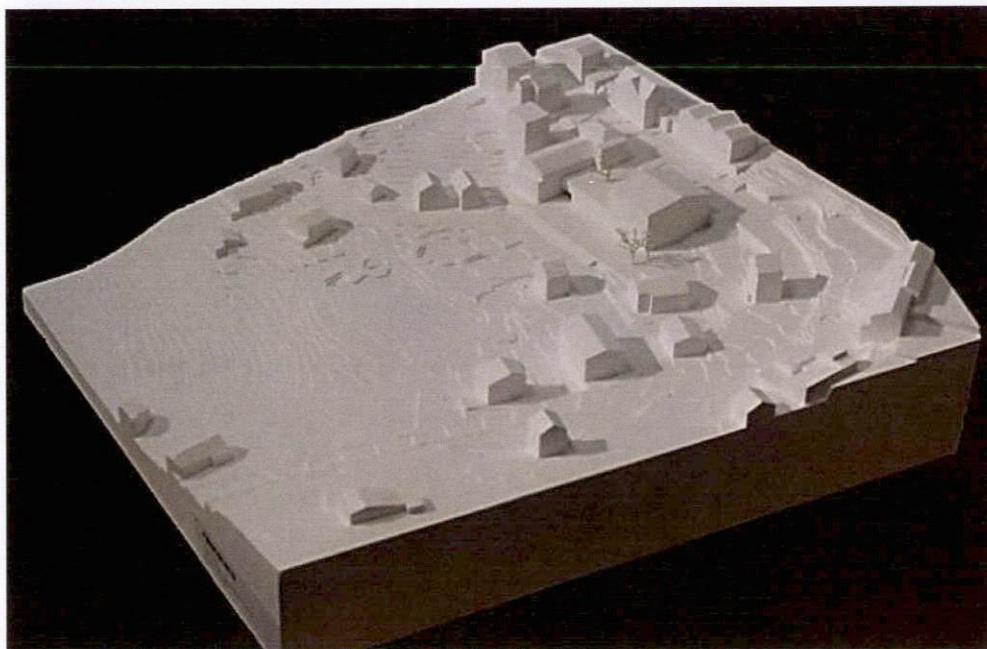
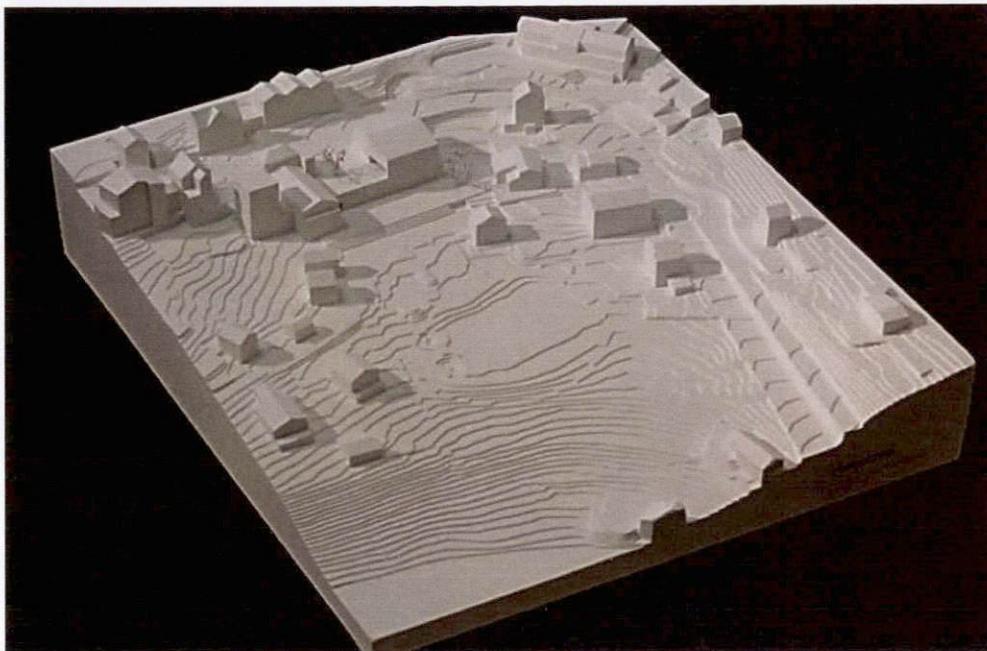


Plan niveau esplanade, 1/200



Plan niveau 1, 1/200





Projet n°9

chocococo

3^{ème} rang

1^{ère} mention Fr. 15'000.00

Auteur

Mijong Sàrl, Sion

Collaborateurs

Carole Pont Bourdin, Céline Guibat, Susana Dimas,
Juliette Bayona-Ruiz

Les auteurs du projet proposent d'intégrer l'ensemble du programme scolaire ainsi que les autres fonctions (logements, commerces, parking) dans une unique forme urbaine articulée, construite en contigu avec la façade nord de la salle polyvalente. L'accès Est-ouest, circulation verticale existante, est agrandi à l'Est pour distribuer les différentes fonctions du nouveau complexe et les usages en place aujourd'hui. Il permet de relier la cour inférieure. Les affectations scolaires sont regroupées autour de la salle de sport pour les niveaux inférieurs, alors que dans le volume émergeant, au rez-de-chaussée, sont disposées côtes à côtes les surfaces commerciales publiques et les fonctions particulières de l'école.

Même s'il considère la proposition intéressante pour sa compacité, il soulève que ce concept demande une réalisation complète du programme en une étape. D'autre part, il considère que la proposition ne permet pas d'apporter une réelle plus-value à l'ensemble bâti existant, et pose de nombreuses questions en ce qui concerne le dimensionnement des espaces intérieurs et la qualité des relations spatiales créées. Il regrette également que la structure, dans une telle proposition, n'ait pas fait l'objet d'une étude approfondie.

Le volume du projet est dans la moyenne.

CHOCOCOCO

Centre de jeunesse
Édifier de nouvelles salles et construction de gymnase,
de commerces et d'un parking.



EXPLICATION

L'implantation de nouvelles salles est définie en fonction de la zone commerciale, respectant l'alignement défini par le plan de la zone et le plan de zonage existant, ainsi que réaliser une place d'accueil communautaire dans le cadre de la nouvelle salle de sport, le centre commercial, les commerces existants et les logements, ainsi que l'accès à la salle de sport (salle de gymnastique) et le parking.

IDENTIFICATION

La nouvelle construction est définie en fonction de la zone commerciale existante et de la zone commerciale. Les nouvelles salles de sport, le centre commercial, les commerces existants et les logements, ainsi que l'accès à la salle de sport (salle de gymnastique) et le parking.

CONSTRUCTION

L'unité principale se fait en six étapes depuis le plan. C'est un plan qui permet de définir le bureau commercial, la salle des machines et la salle d'attente, ainsi que la zone commerciale. Les nouvelles salles de sport, le centre commercial, les commerces existants et les logements, ainsi que l'accès à la salle de sport (salle de gymnastique) et le parking.

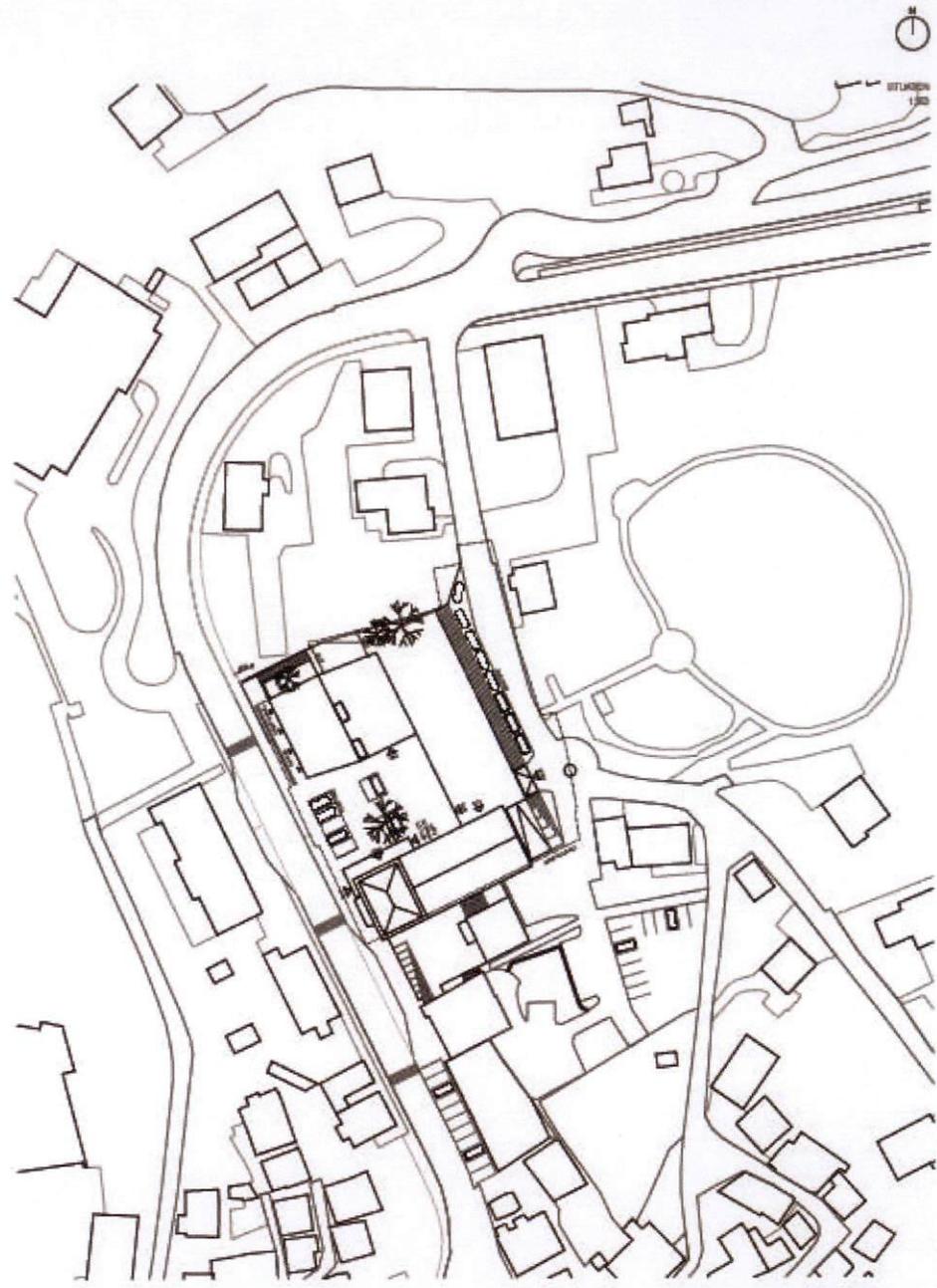
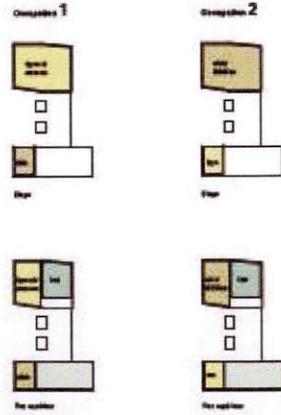
ÉTAPE DE CONSTRUCTION



- Étape 1**
Construction de la partie commerciale, des commerces existants et des logements.
- Étape 2**
Construction de la nouvelle salle de sport.
- Étape 3**
Construction des commerces existants.
- Étape 4**
Construction de la nouvelle salle de sport.

RECONSTRUCTION, PLANNING

C'est un plan de reconstruction, les plans de projet permettent de définir le bureau commercial, la salle des machines et la salle d'attente, ainsi que la zone commerciale. Les nouvelles salles de sport, le centre commercial, les commerces existants et les logements, ainsi que l'accès à la salle de sport (salle de gymnastique) et le parking.

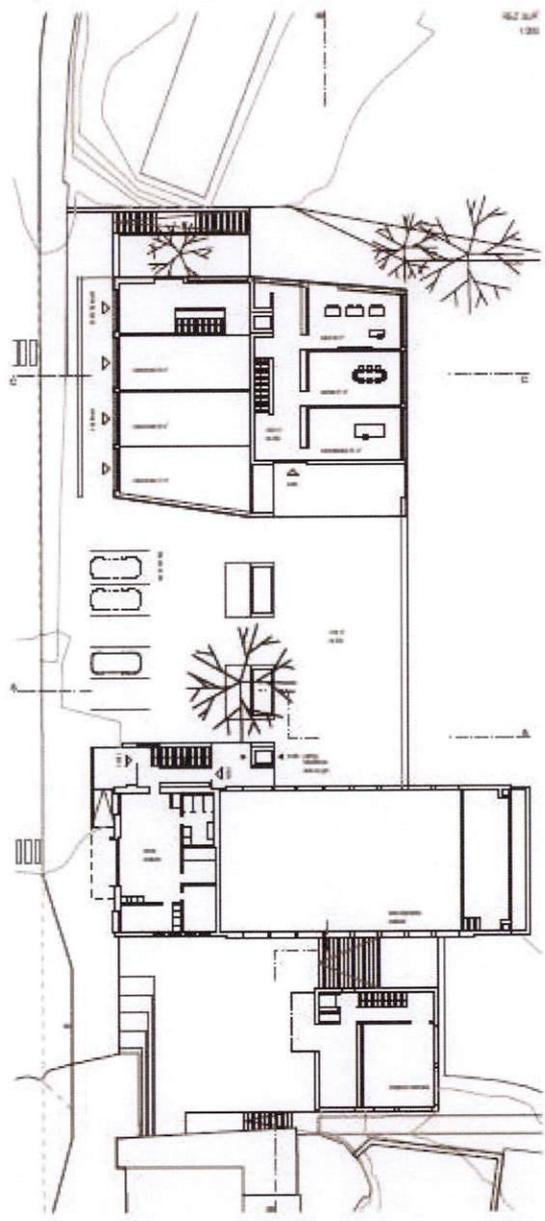
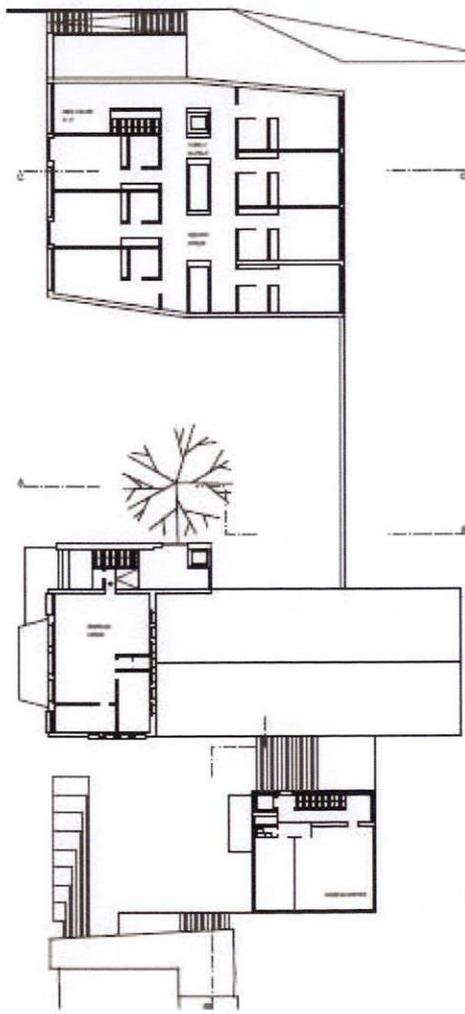


CHOCOCOCO

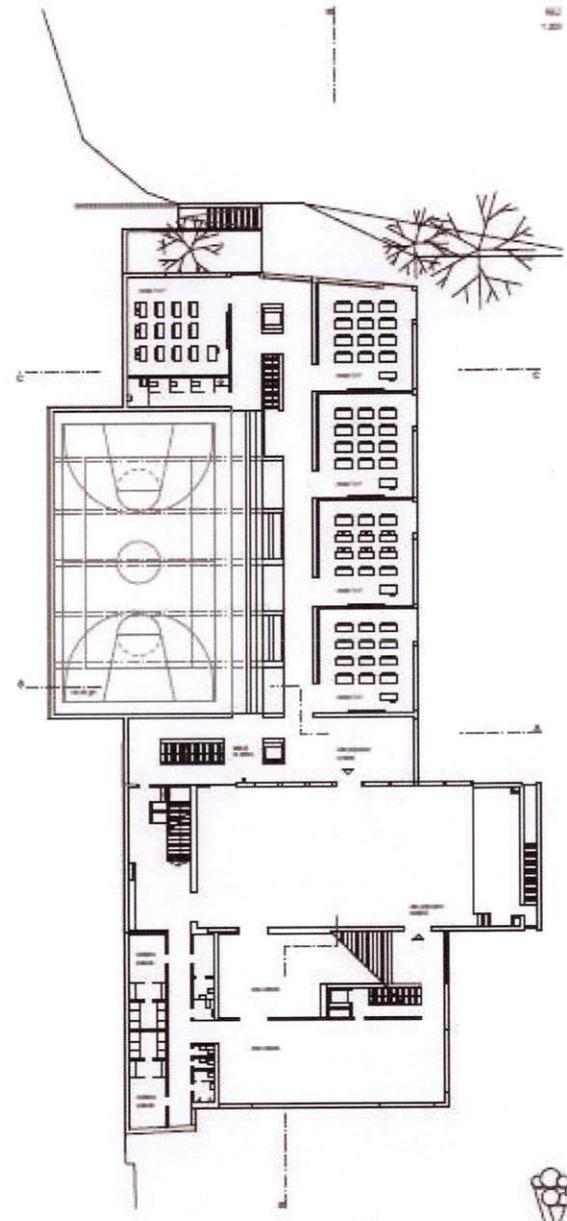
Comunidad de pisos
Edificación de carácter residencial y actividades de recreación,
de entretenimiento y ocio juvenil
1999



01/2004
1:200



02/2004
1:200

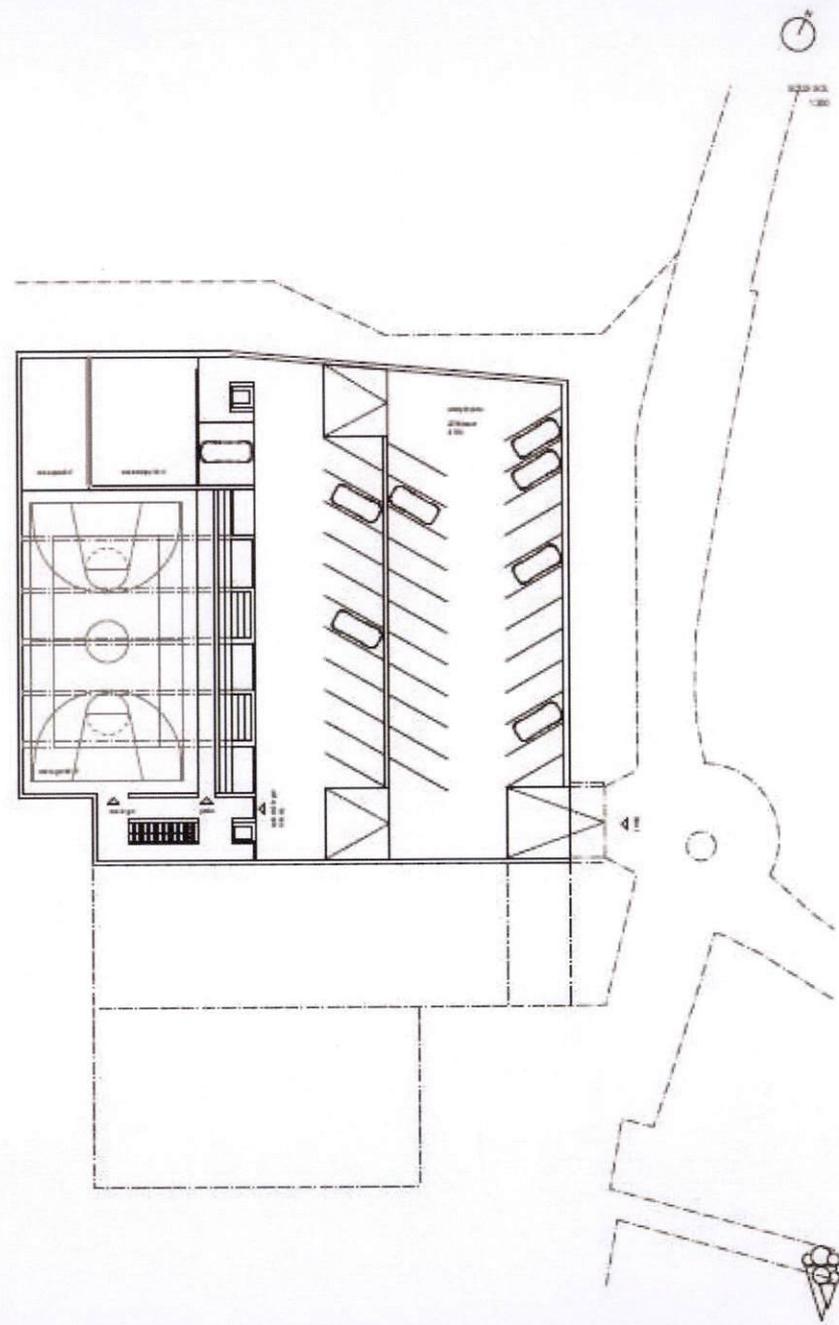
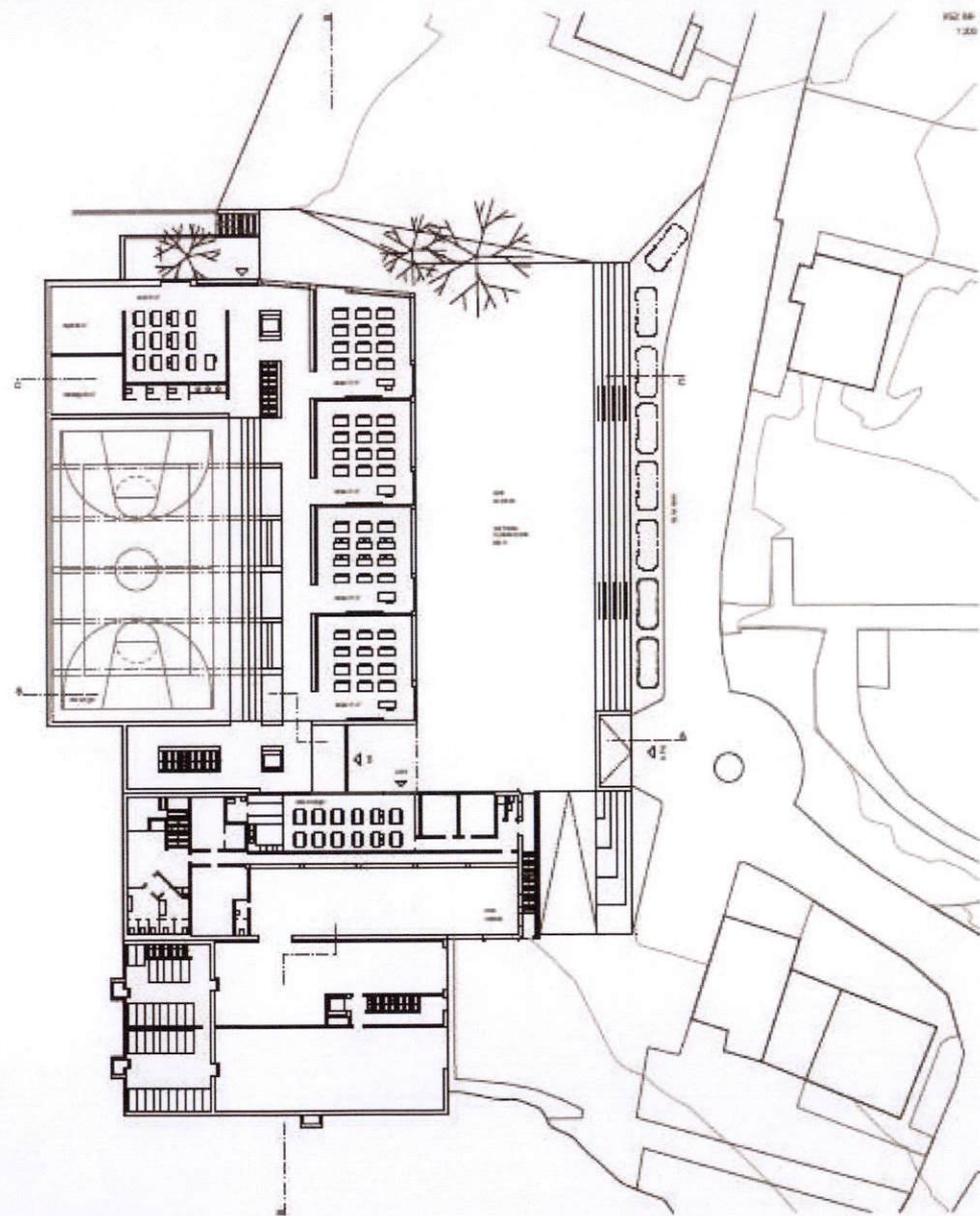


03/2004
1:200



CHOCOCOCO

Concept de projet
Mission de conception globale et coordination de l'ensemble
de l'ouvrage et des parties
en

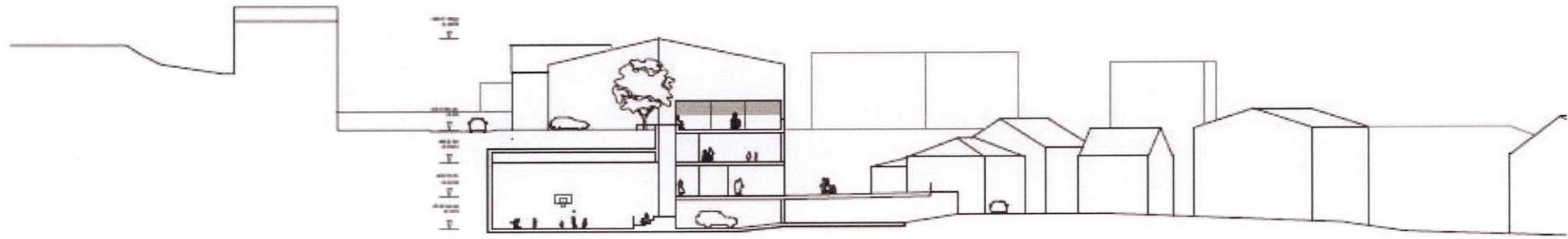


CHOCOCOCO

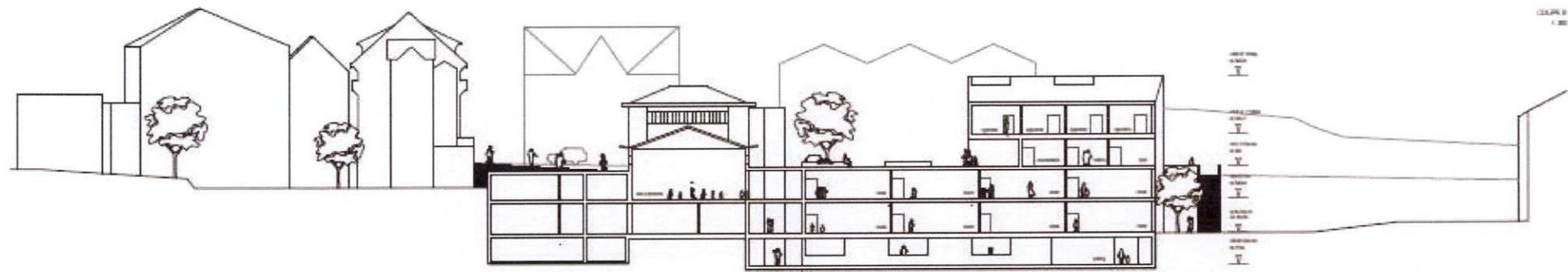
Comunidad de apoyo
El diseño de viviendas sociales es un desafío de integración de espacios
de convivencia, de juego,
de...



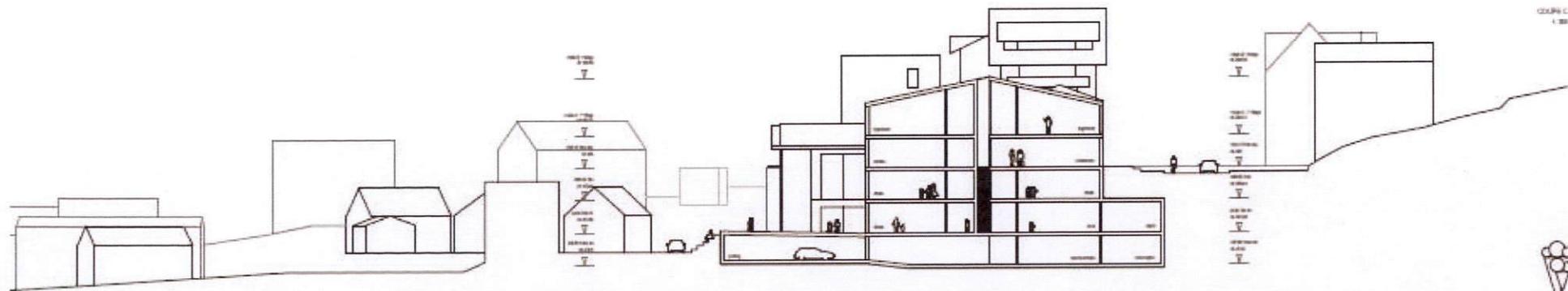
SECCIÓN A
1:100



SECCIÓN B
1:100

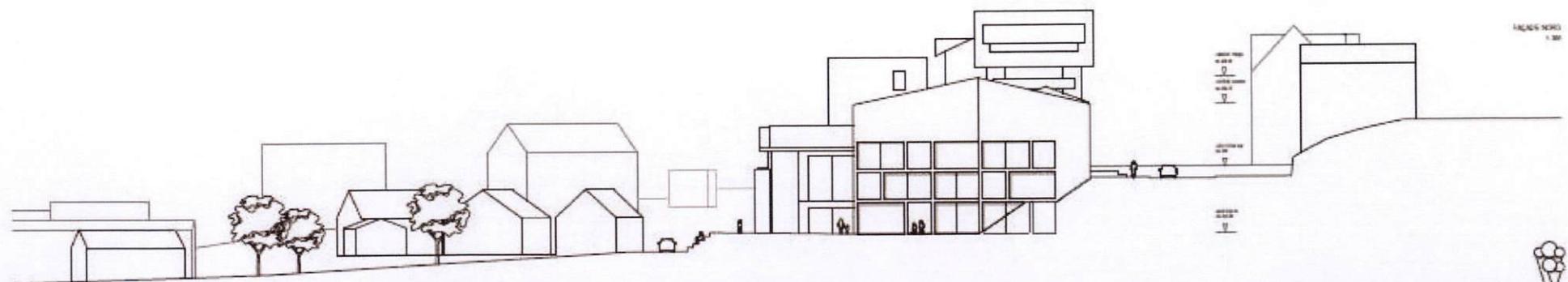
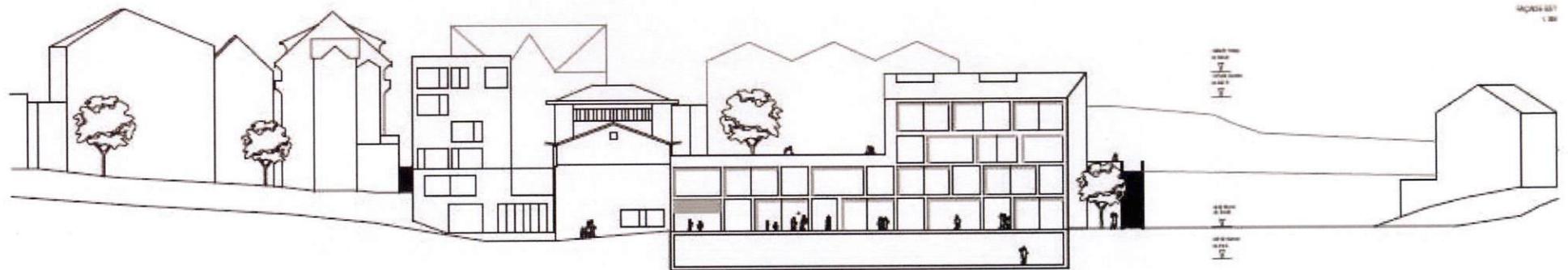
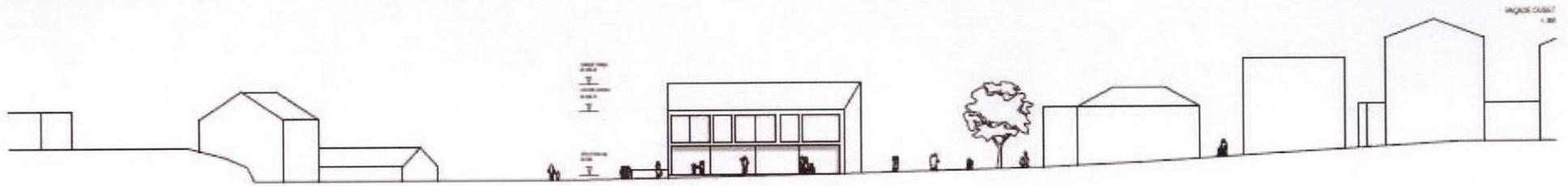


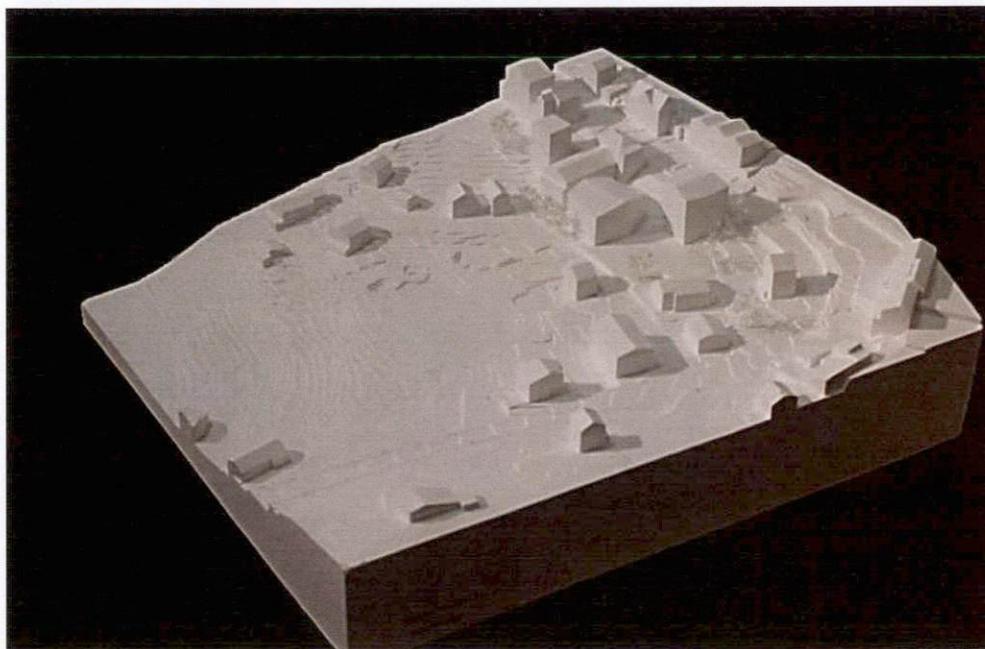
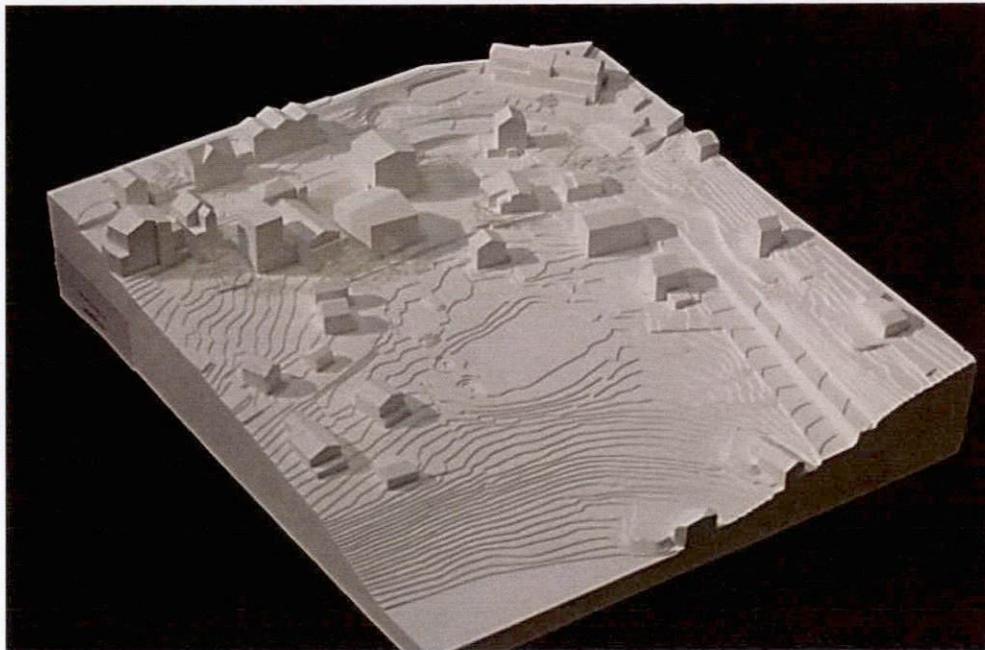
SECCIÓN C
1:100



CHOCOCOCO

Concept de projet
Séquence de volumes habités et commercial de logements
de commerces et d'un parking



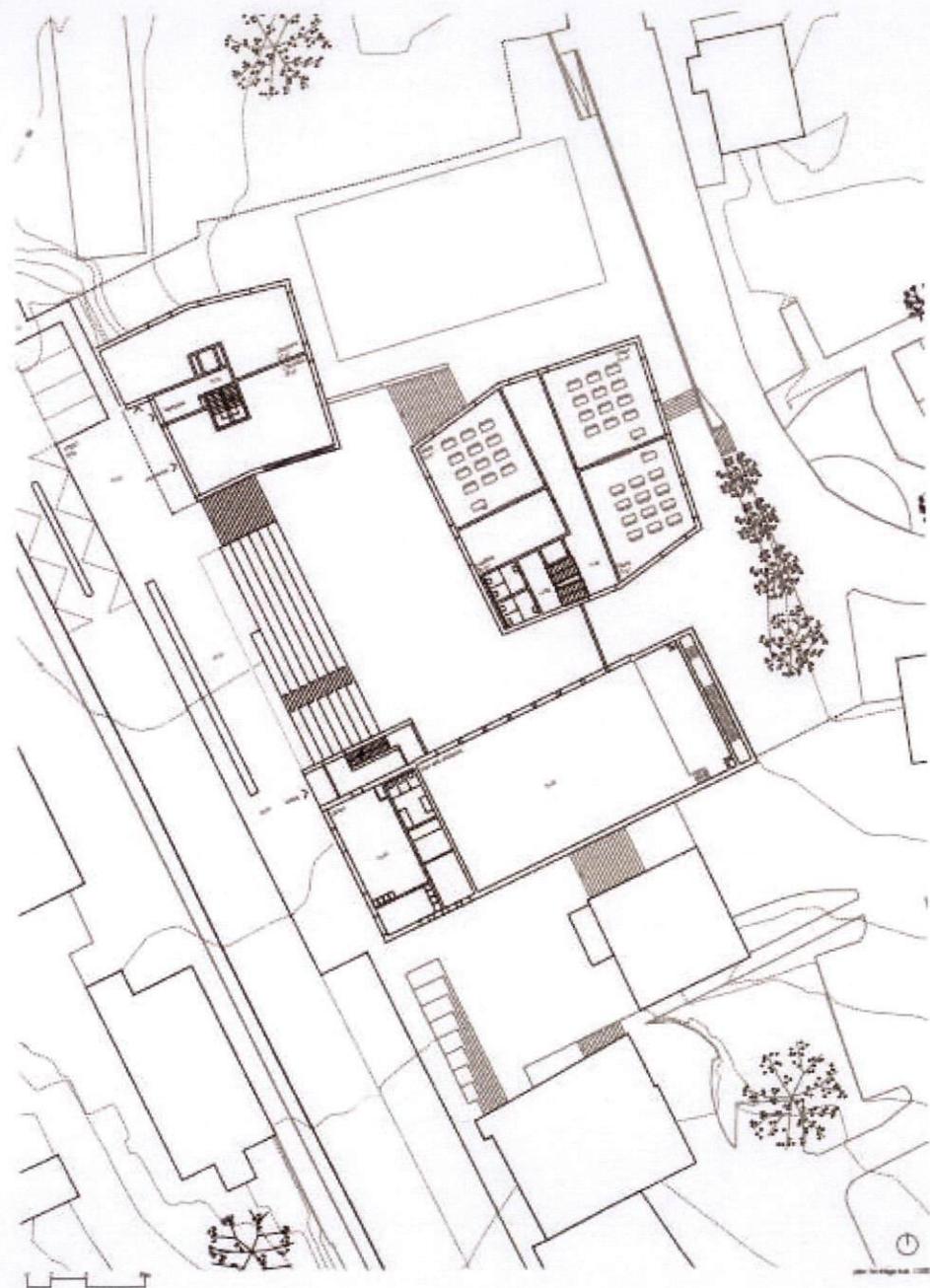


Projet n° 11 powerplate
4^{ème} rang 3^{ème} prix Fr. 10'000.00
Auteurs Atelier March SA, Genève
Collaborateurs Juan Madrinan, François Dulon, Aline Geiger, Monse Sanchez, Coralie Comte

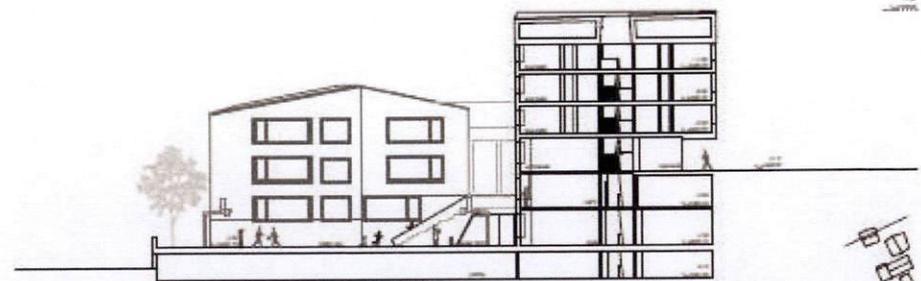
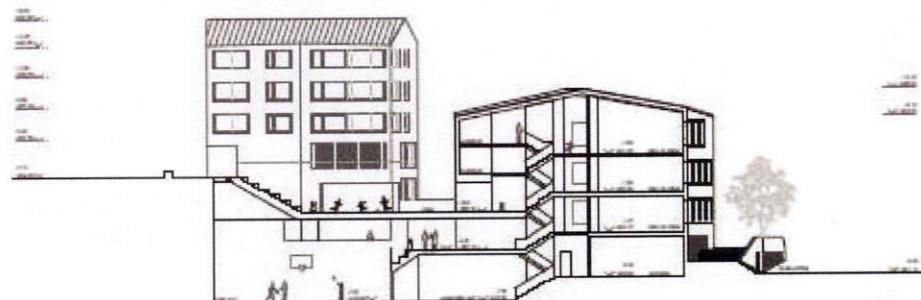
Les auteurs du projet proposent d'implanter la salle de sport au centre du dispositif et de profiter de sa toiture pour créer l'espace extérieur de référence distribuant l'ensemble du programme, nouveau et existant. Cette cour, située à un niveau plus bas que la route cantonale, accessible par un large escalier et des gradins sur toute sa longueur, est délimitée par la salle polyvalente existante au sud, par le volume de l'école à l'Est, par l'immeuble comprenant les commerces et les logements au nord. Les différents usages sont clairement identifiables. Un unique escalier, organisé en contigu avec l'école, permet de relier la cour au terrain de sport, située au-dessus du parking. Ce dernier est accessible par la Route des Courtille.

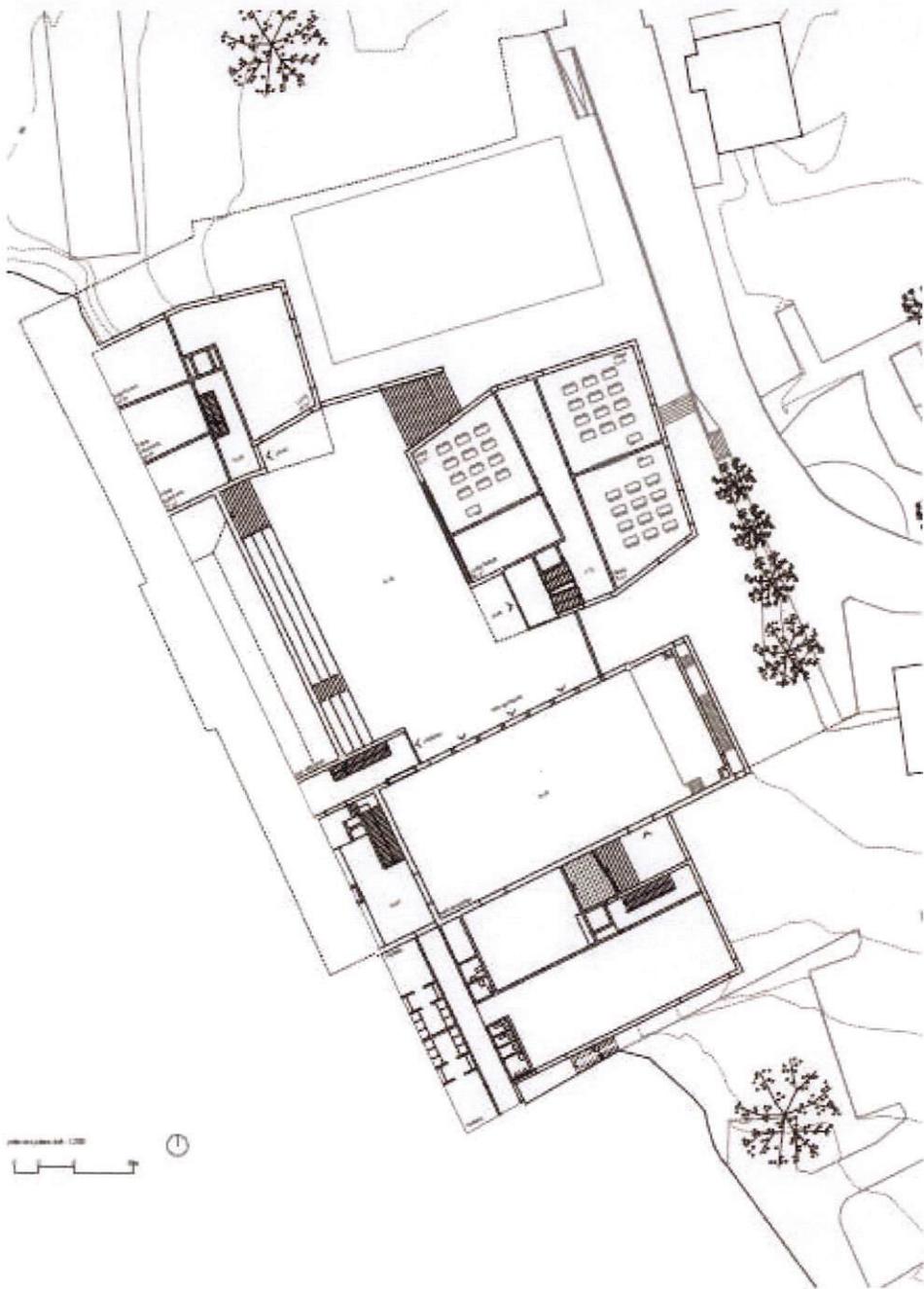
Le jury apprécie la clarté de la proposition. Il regrette toutefois le caractère très introverti de la cour d'école, et le fait que la salle de sport, par sa situation centrale, ne bénéficie d'aucune relation visuelle avec l'extérieur. D'autre part, l'implantation de l'école, entre la nouvelle cour et la place de jeux existante, certes cohérente dans la qualification des espaces, ne permet pas d'assurer une interaction des usages entre ces dernières.

Le volume du projet est légèrement inférieur à la moyenne.



POWERPLATE

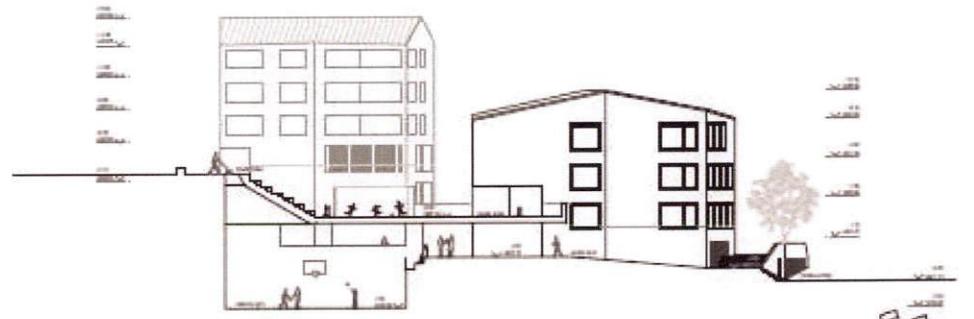




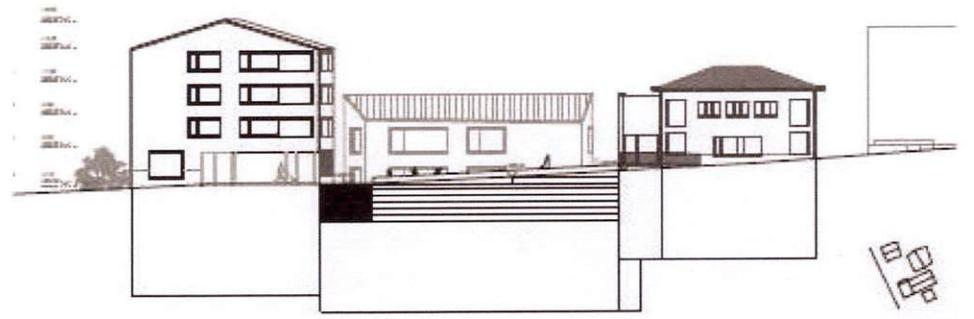
POWERPLATE



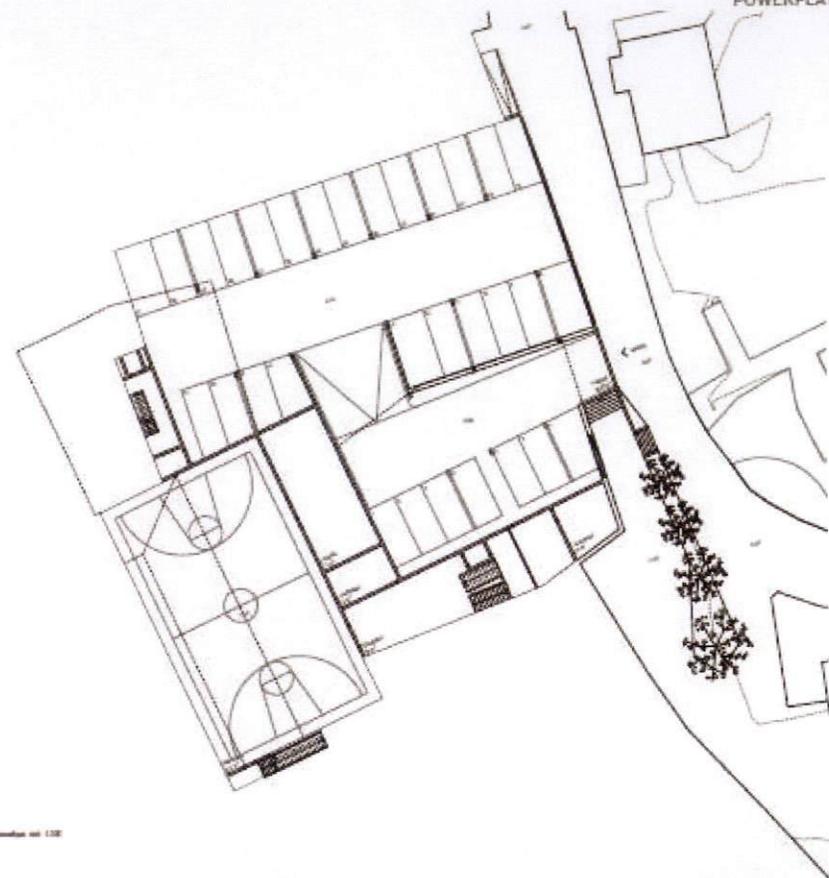
Section 01/01



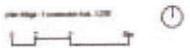
Section 02/01



Section 03/01



plan étage / coupe en perspective sur 1:200



CONSTITUTION

L'architecture du projet se compose d'éléments de structure et de forme qui se complètent mutuellement en fonction de la nature du site. Le programme est défini par les besoins des différents publics. L'organisation est pensée autour des besoins d'usage et de circulation.

Ce bâtiment dispose d'une cour intérieure qui sert de cour à l'ensemble du site. Elle est accessible à tous les niveaux du bâtiment et est dotée de 7.000 m² de jardins et d'espaces verts aménagés pour la détente et la circulation. L'ensemble est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.

Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.

Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.

Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.

Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.



MATÉRIELS ET FINITIONS

Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.

Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.

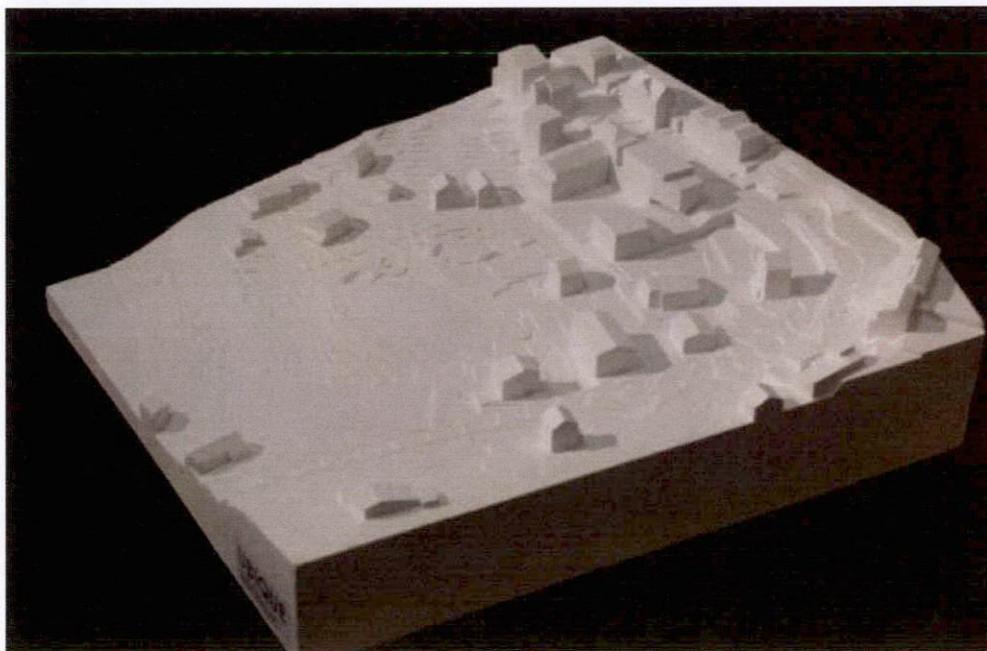
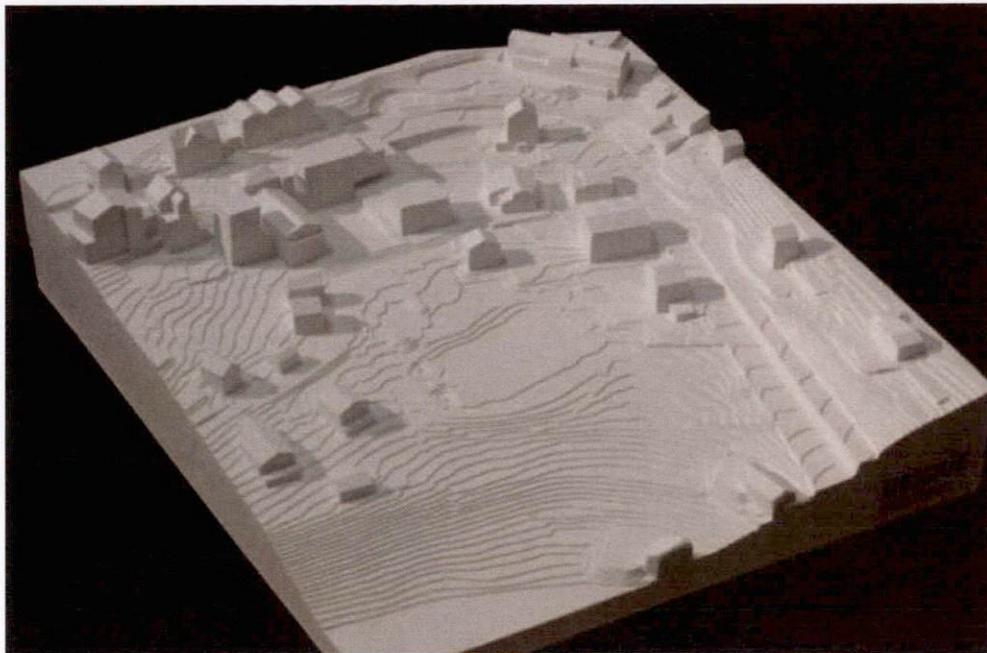
Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.

Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.

Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.

Le bâtiment est conçu en fonction de la nature du site et de la circulation. Cela implique un dialogue constant entre les différents niveaux et les différents espaces.





Projet n°10
5^{eme} rang

ubique
4^{eme} prix

Fr. 7'000.00

Auteur

Cagna & Wenger Architectes SA, Sion

Collaborateurs

Pierre Cagna, Grégoire Wenger, Frédéric Dayer, Joël Loutan, Adis Ljajikj, Kilian Héritier, Mérima Samardzic, Gregory Perruchoud

Le projet propose deux volumes qui s'articulent autour de la toiture de la nouvelle salle de gymnastique. Celle-ci forme une esplanade située à un niveau intermédiaire entre la route cantonale et l'aire de jeu.

Cet espace, judicieusement situé en contrebas, est protégé des nuisances et des dangers de la route cantonale. Les décalages de volumes permettent une transition intéressante entre l'amont et l'aval.

Le traitement volumétrique des nouvelles constructions, à toitures plates, permet de les mettre en rapport avec le bâtiment de l'administration communale. Cette relation reste principalement formelle car la position de la salle existante empêche tout lien direct par l'extérieur.

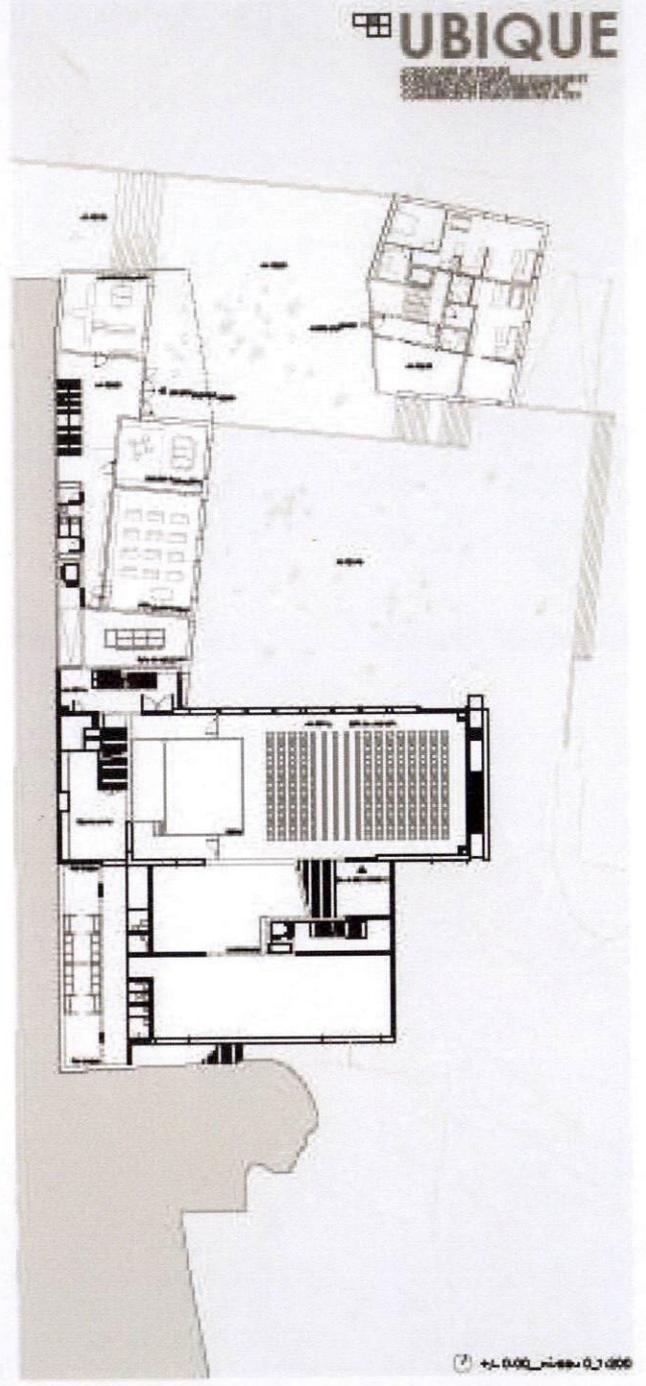
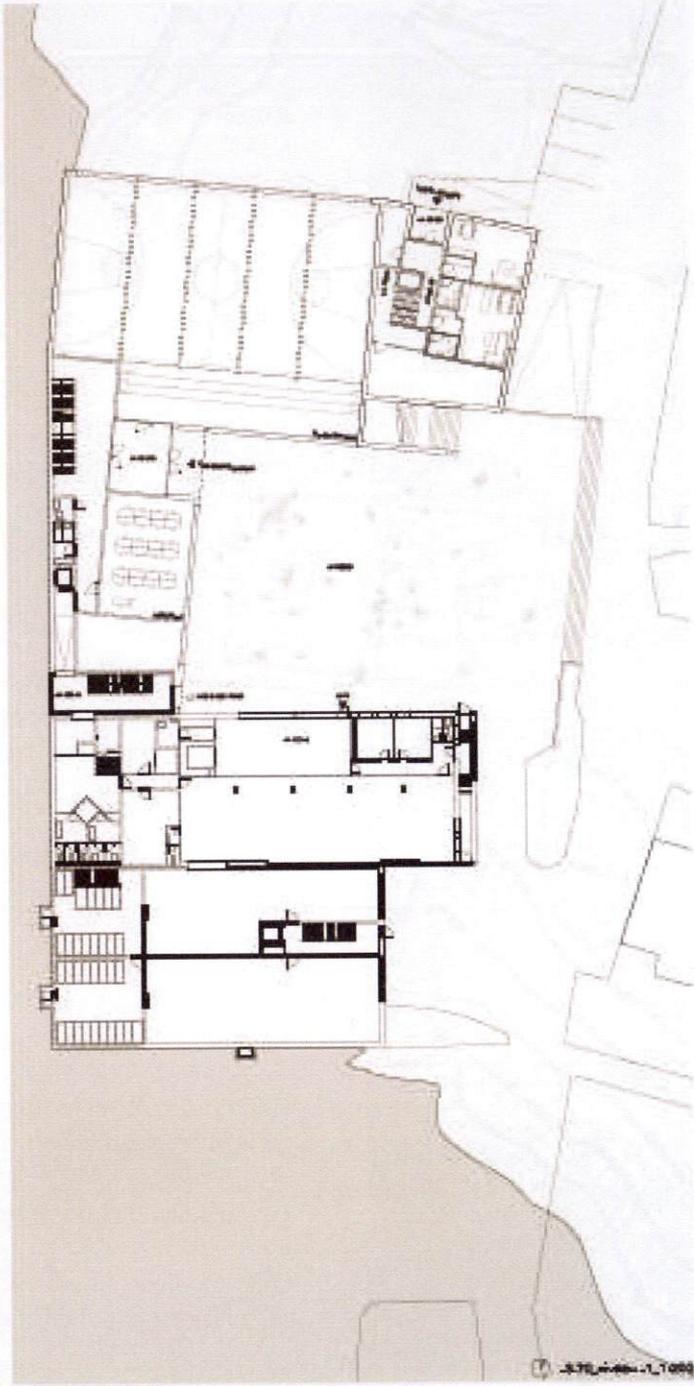
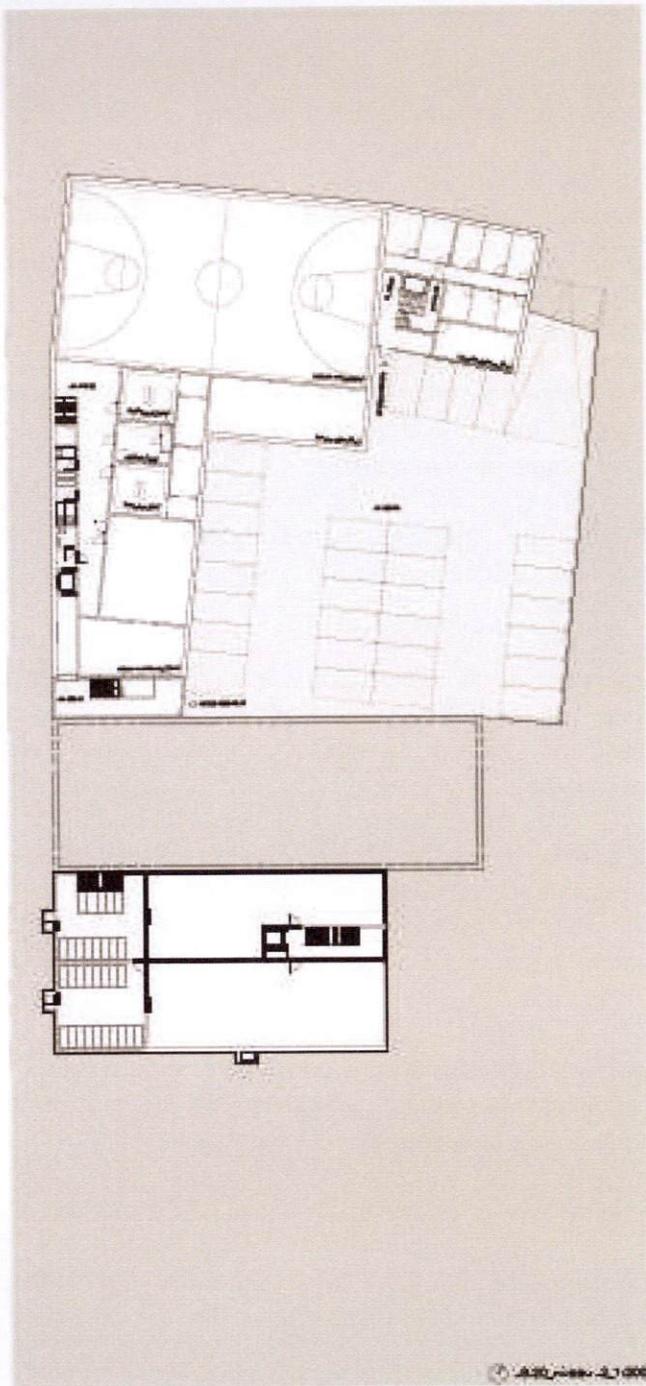
L'imbrication des fonctions et des volumes entre eux, classes – gymnastique – logements – parking, rend quasiment illusoire une réalisation par étapes.

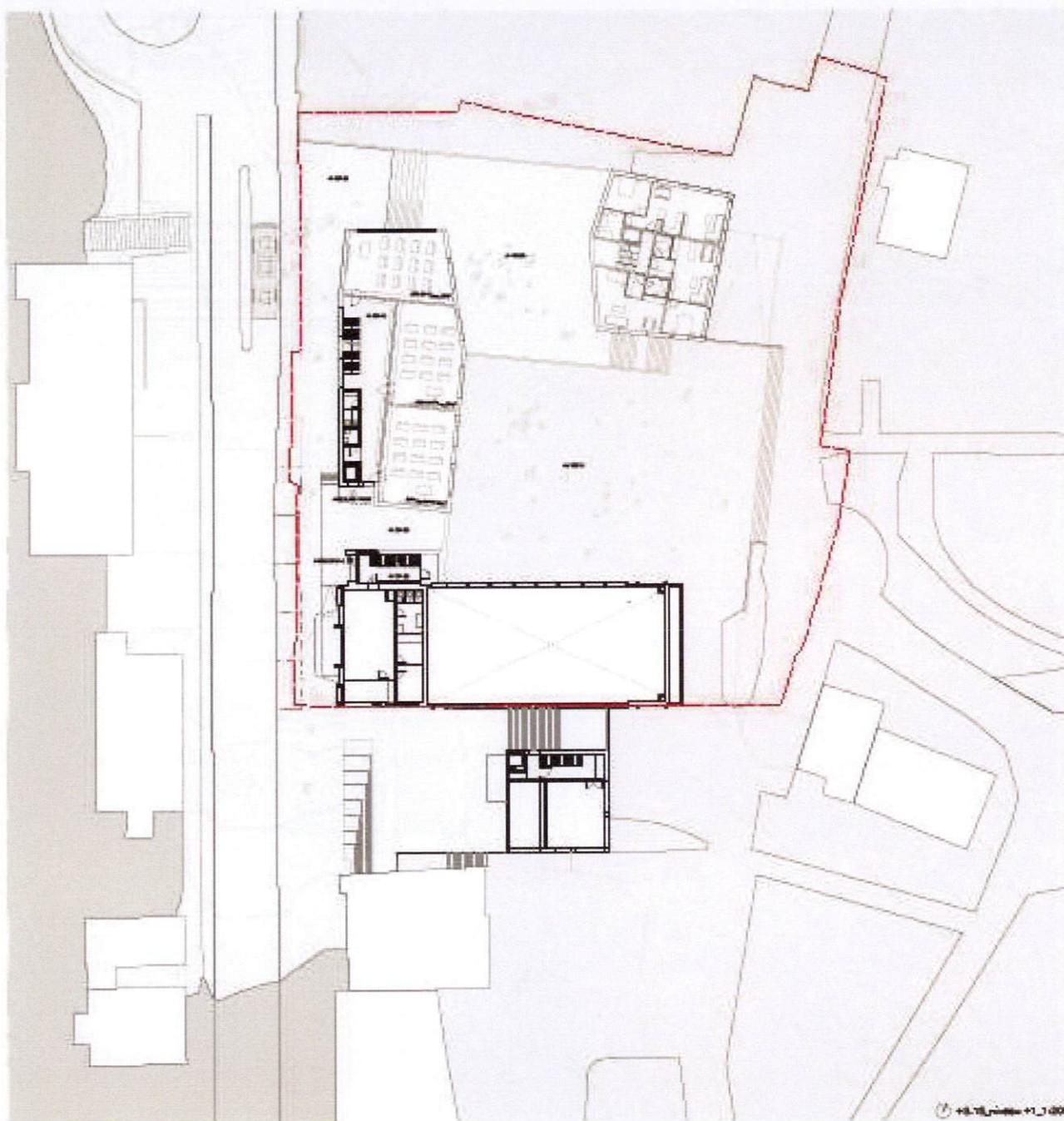
La salle de gymnastique ne comprend pas d'office et les espaces de circulations manquent de générosité.

Du point de vue structurel, si l'on peut admettre une légère superposition du volume des logements par rapport à la salle de gymnastique, le chevauchement du volume des classes est par contre beaucoup plus discutable.

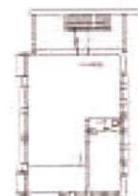
Les excavations par rapport à la route cantonale sont relativement importantes.

Les volumes et surfaces de planchers sont dans la moyenne, mais les surfaces de toiture sont supérieures à la moyenne des projets rendus.

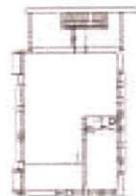
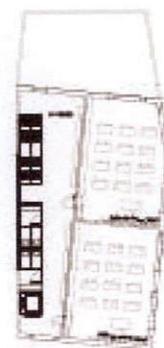




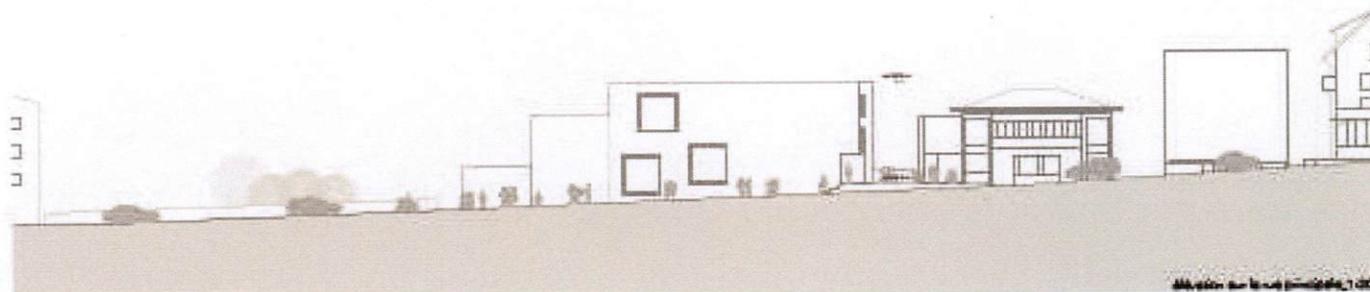
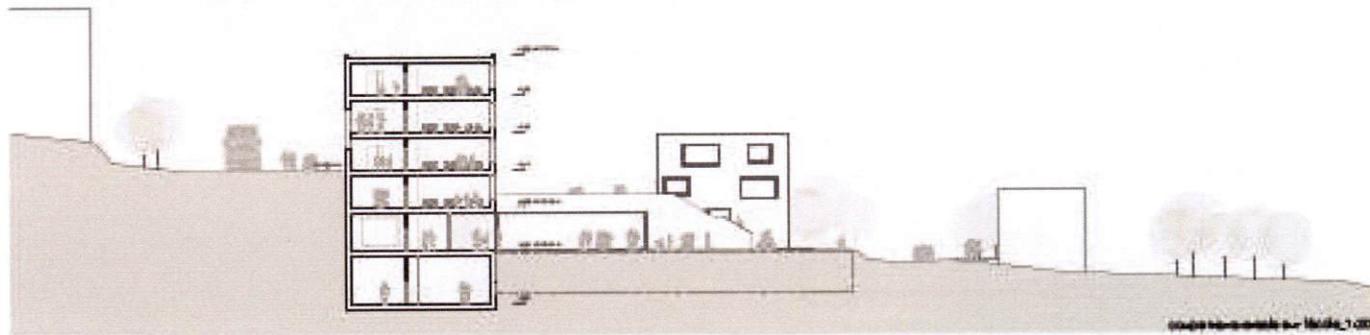
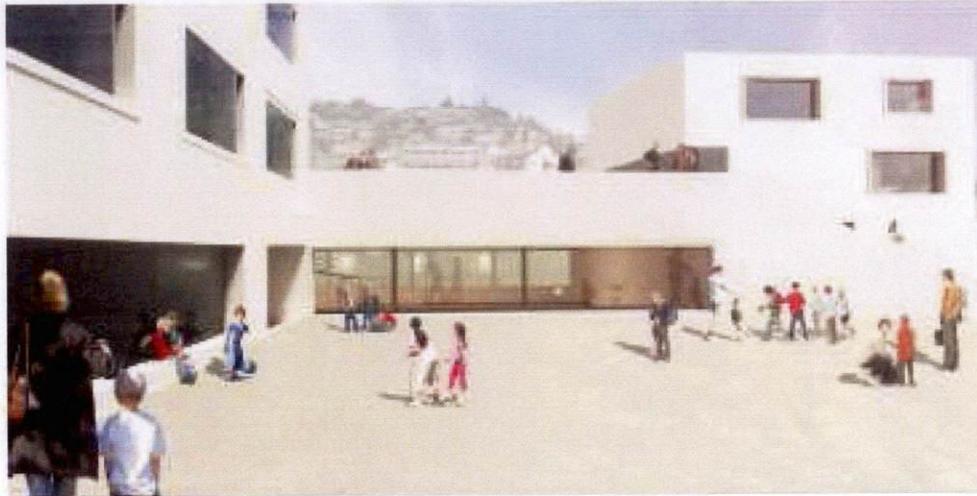
000_10_000 - 000_10_000

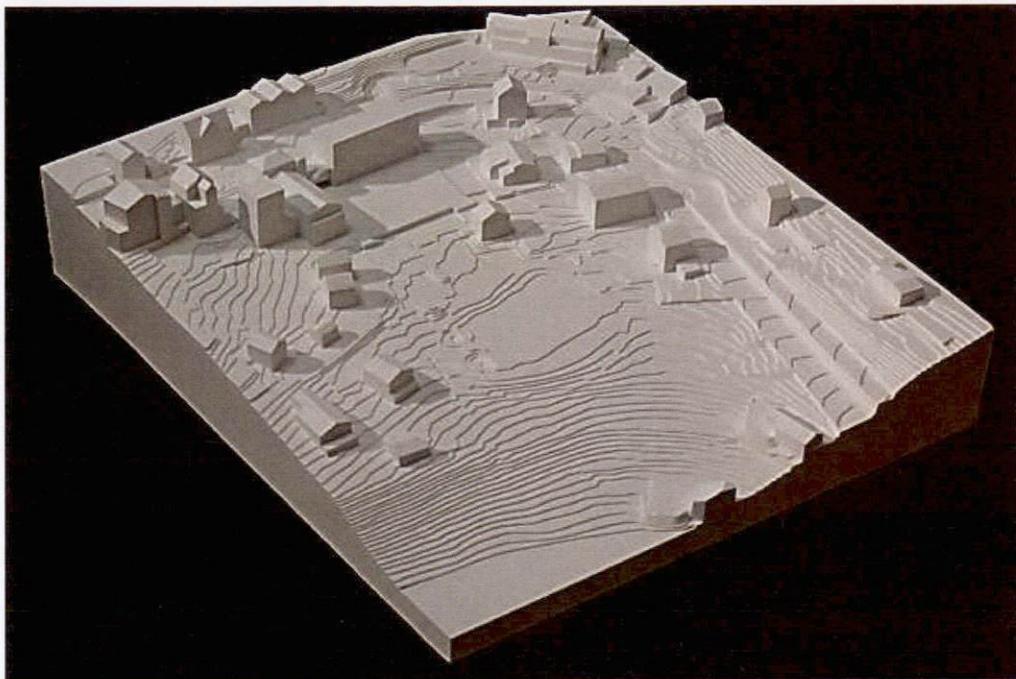


000_10_000 - 000_10_000



000_10_000 - 000_10_000





N°1

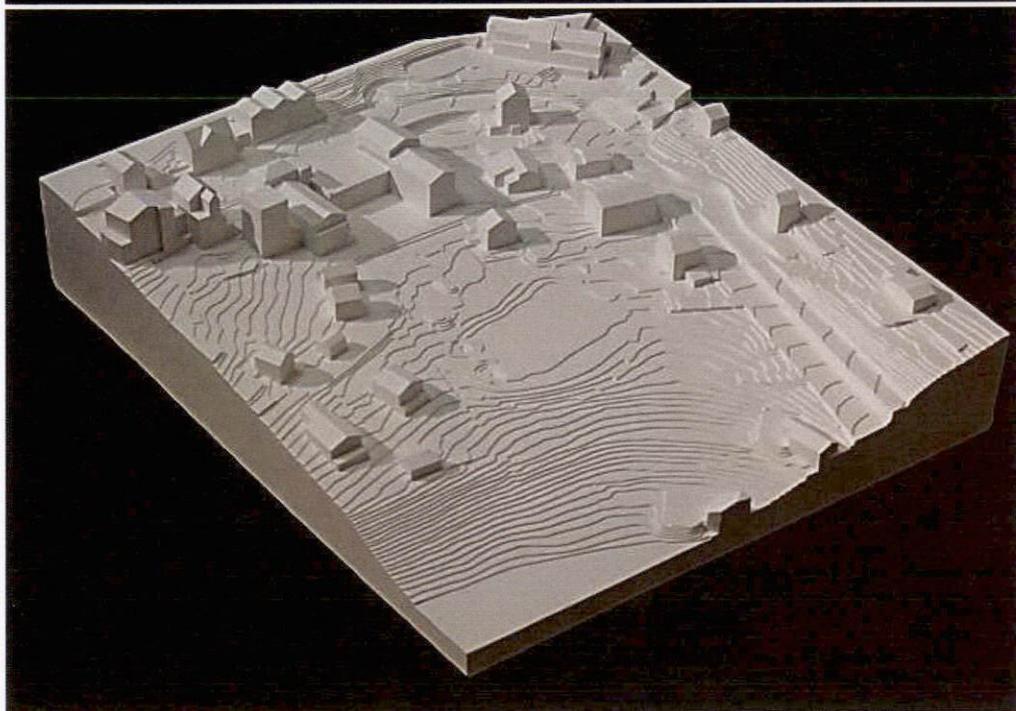
Kris Kross

Auteurs :

Atelier d'architecture Patrice Gagliardi, Sion

Collaborateurs :

Alexandre Vergères, Maye Cynthia, Gagliardi Tobias, Gagliardi Patrice



N°2

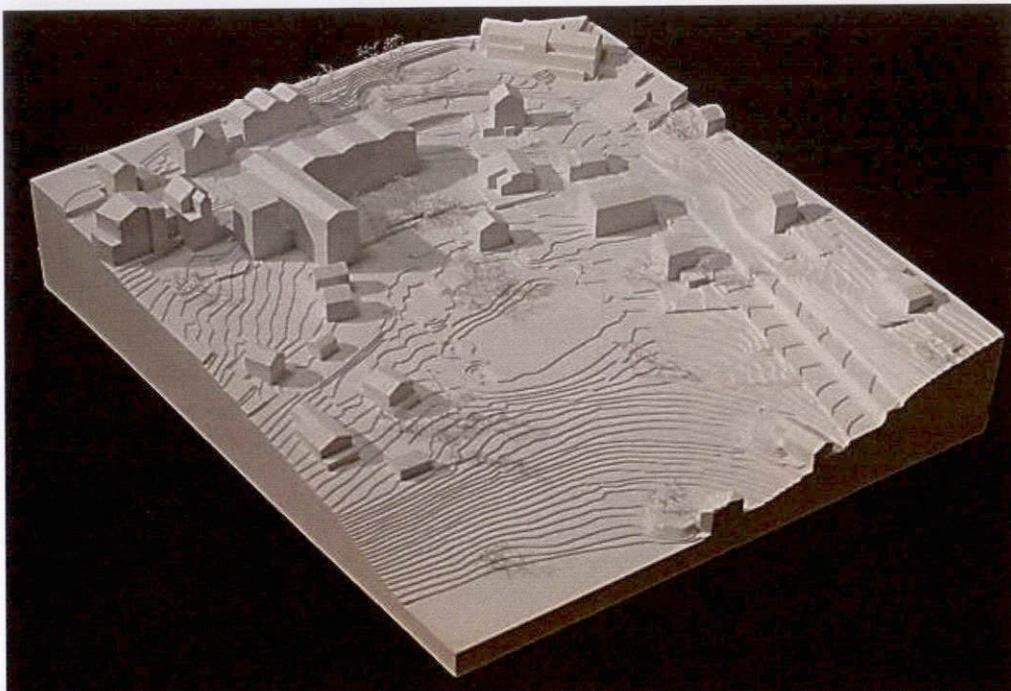
BOSSON

Auteurs :

Atelier Jordan, Zürich

Collaborateurs :

Frédéric Jordan, Diego Comamala



N°3

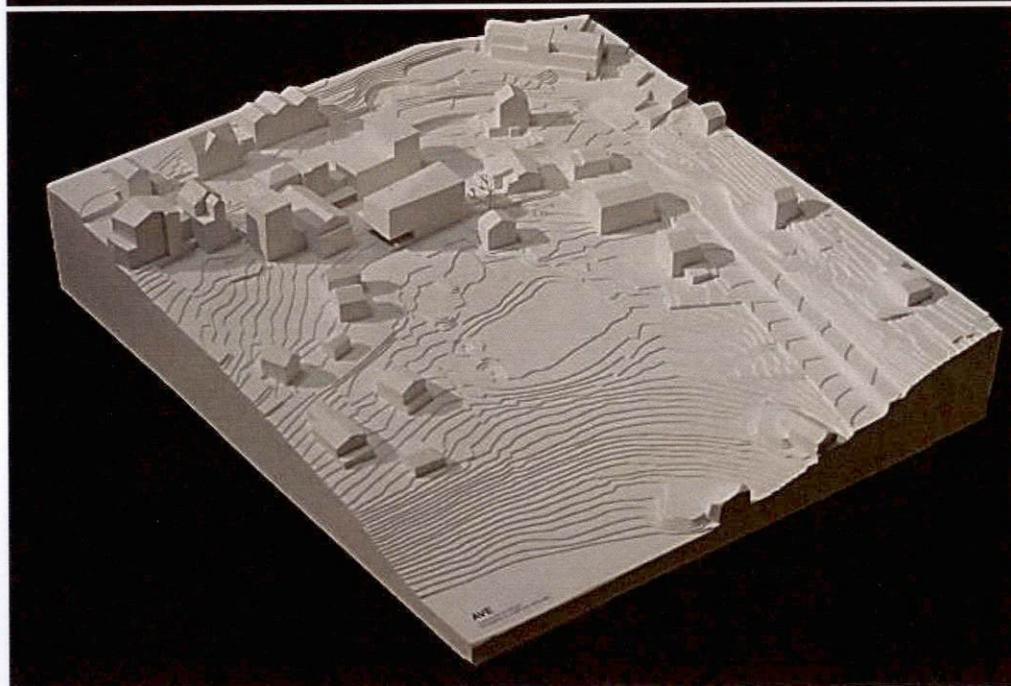
Tom Sawyer

Auteurs :

Staub Joachim (R2J), Fully

Collaborateurs :

Raphaël Crettenand, Joachim Staub



N°4

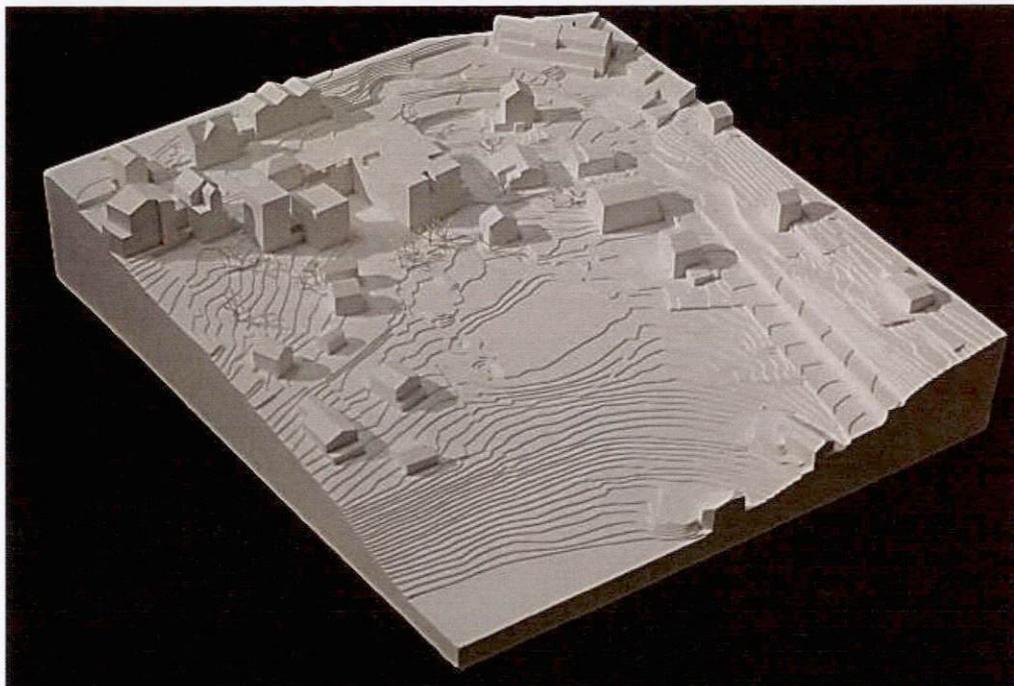
AVE

Auteurs :

Giorla - Trautmann SA, Sierre

Collaborateurs :

Manuel Monedero, Gwendolyn Denayer,
François Savioz, Koen Wintermans



N°6

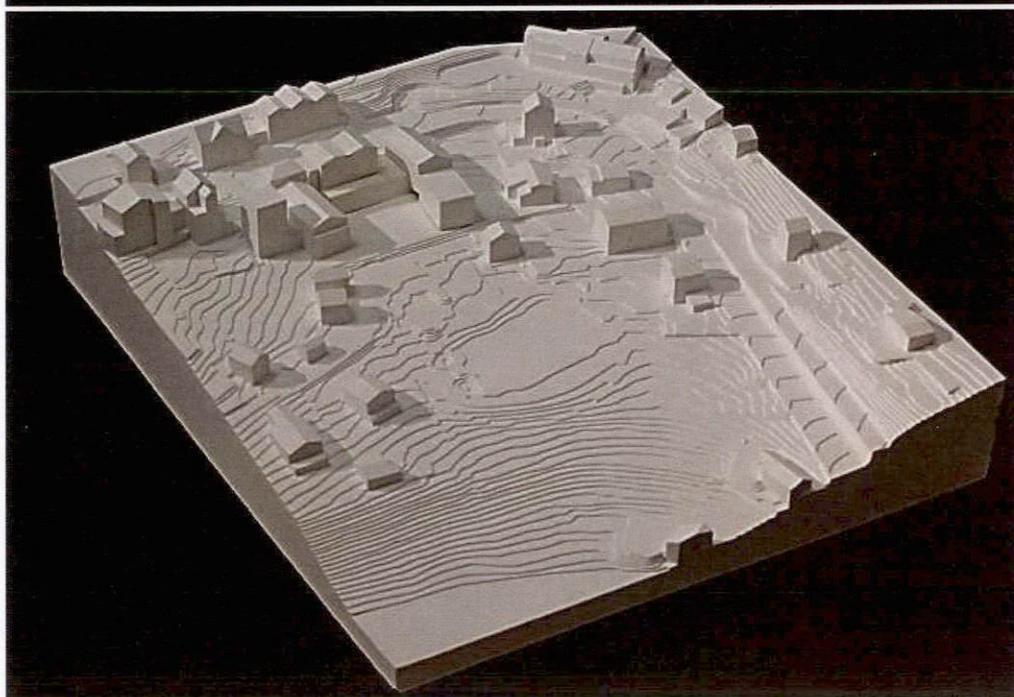
et si parfois...

Auteurs :

Lugon-Moulin/Revaz architectes, Martigny

Collaborateurs :

Christophe Lugon-Moulin, Alexandre Revaz,
Emilie Planche, Tania Pellissier, Yann Joris



N°8

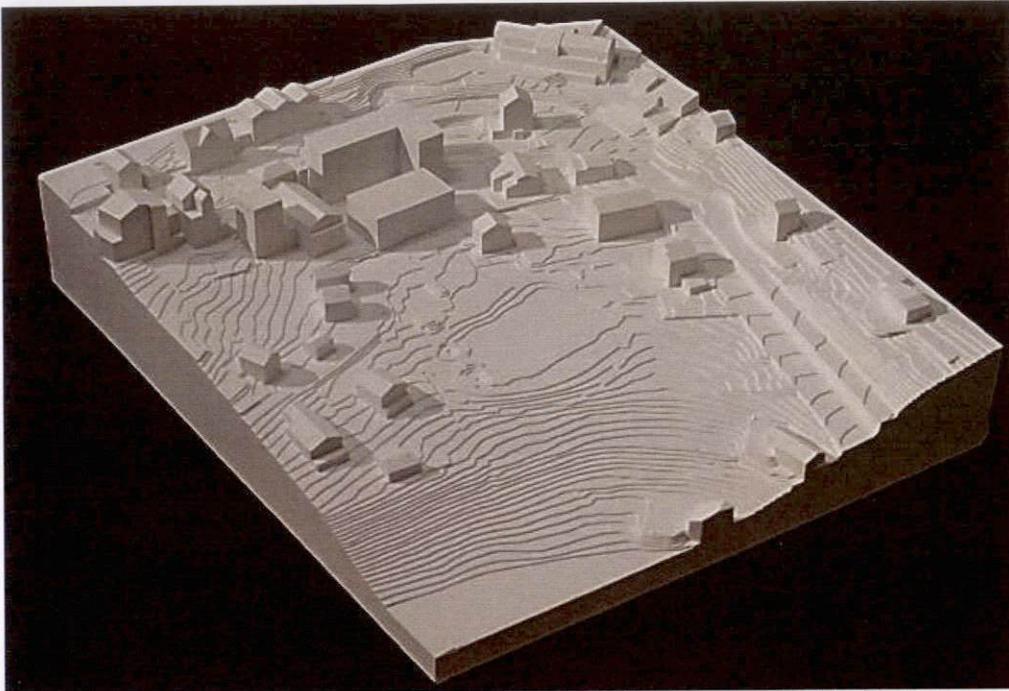
ôcouni

Auteurs :

Azur Roux & Rudaz Sàrl, Sion

Collaborateurs :

Sylvie Rudaz, Frédéric Roux



N° 12

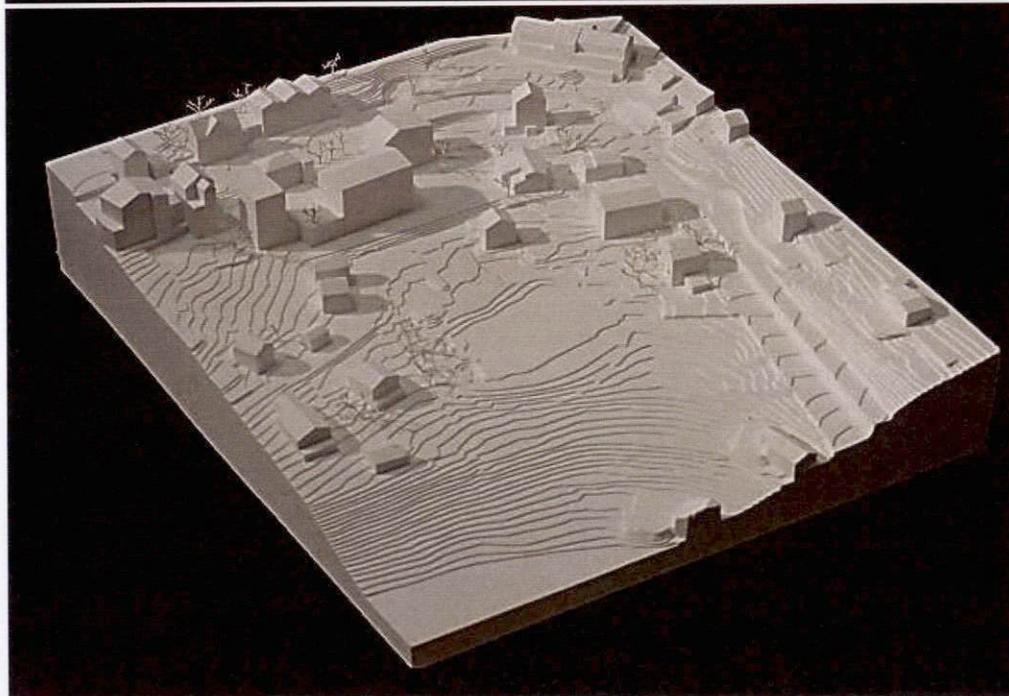
Le Rideau

Auteurs :

EL2B, Lausanne

Collaborateurs :

Elsa Beniada, Luca Bertolini, Ruben Valdez



N° 13

Step by step

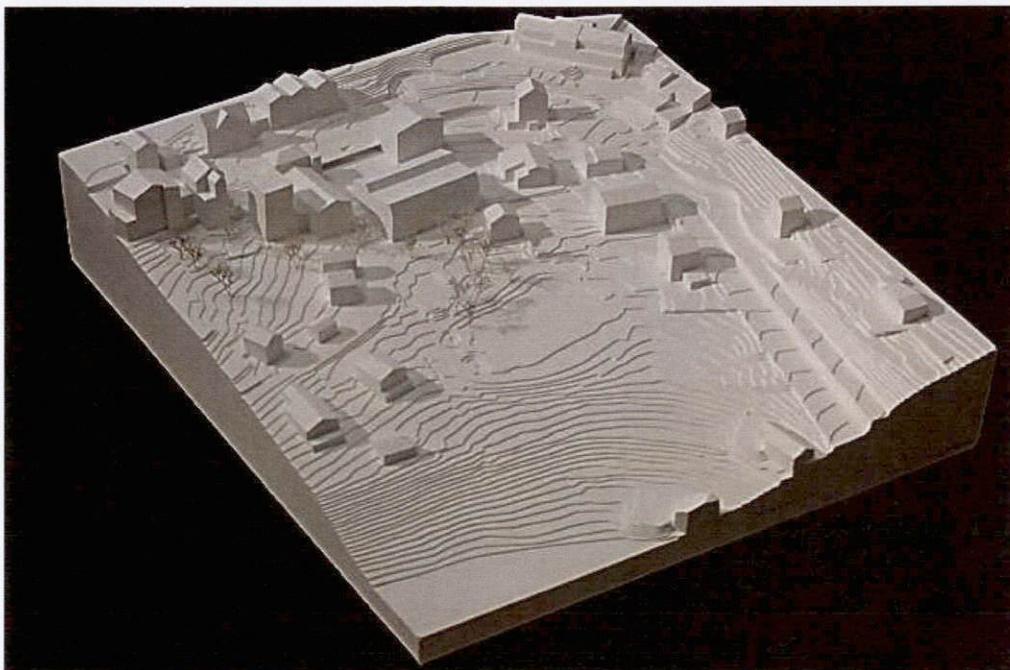
Auteurs :

Groupement d'architectes

Suter Sauthier & Associés Sàrl, Transversal
Architectes Sàrl

Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Xavier Marlaire,
Frédéric Posse



N°14

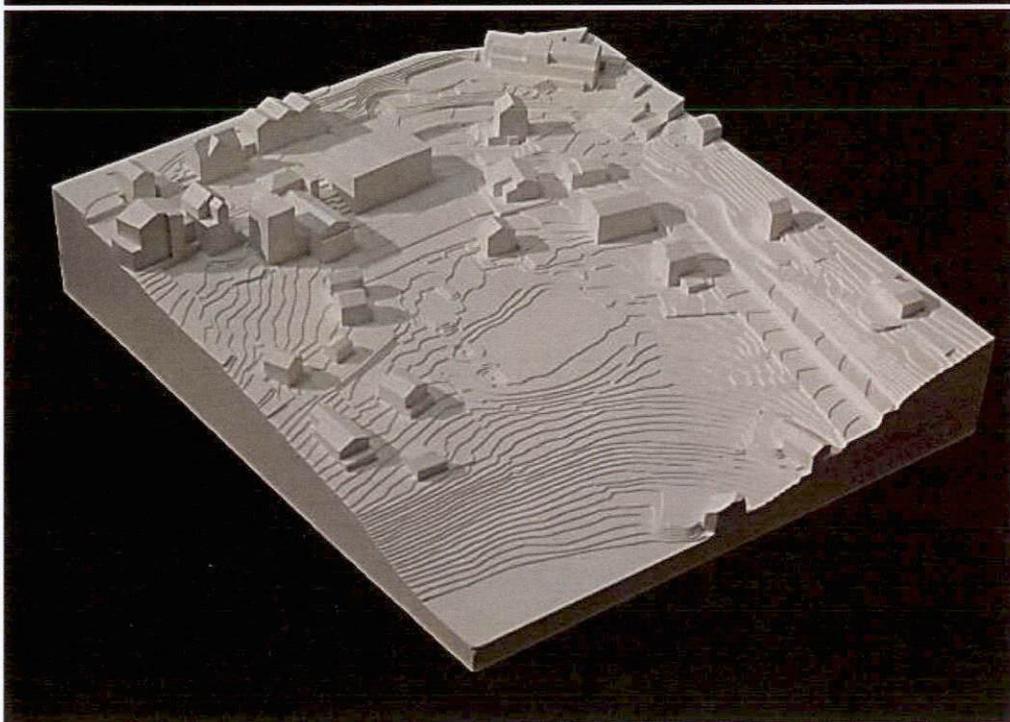
Clouxe

Auteurs :

DVarchitectes & Associés SA, Sion

Collaborateurs :

Philippe Venetz, Glenn Cotter, Anne-Lise Darbellay, Paride Corvaglia, Zoé Bonomi, Ulien Praz, Jimena Santa Cruz, Muriel Coquoz, Denis Jollien, Morgane Seppey



N°15

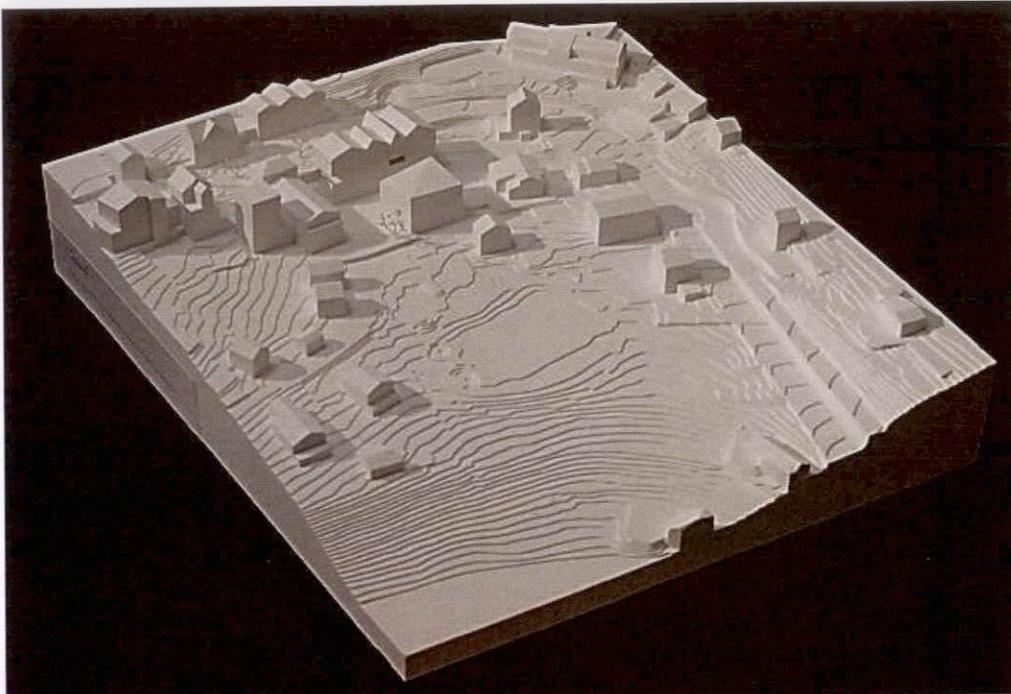
Zig Zag Zoug

Auteurs :

BFN architectes, Martigny

Collaborateurs :

Aude Bornet, Stéphanie Fornay Farquet, Geneviève Nanchen, Julien Crettenand, Arnaud Michelet



N°16

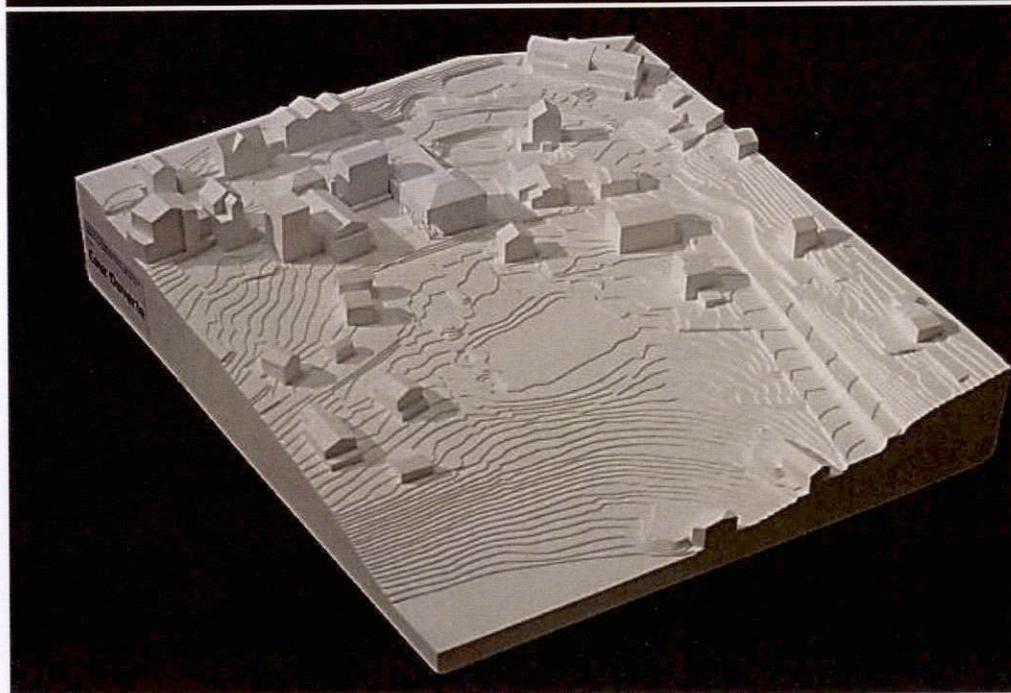
Capsule

Auteurs :

Savioz Fabrizzi architectes, Sion

Collaborateurs :

Jean-Pascal Moret, Lionel Balmer, Benedikt Bertoli, Maria Iglesias, Claude Fabrizzi, Loïc Nellen, Laurent Savioz



N°17

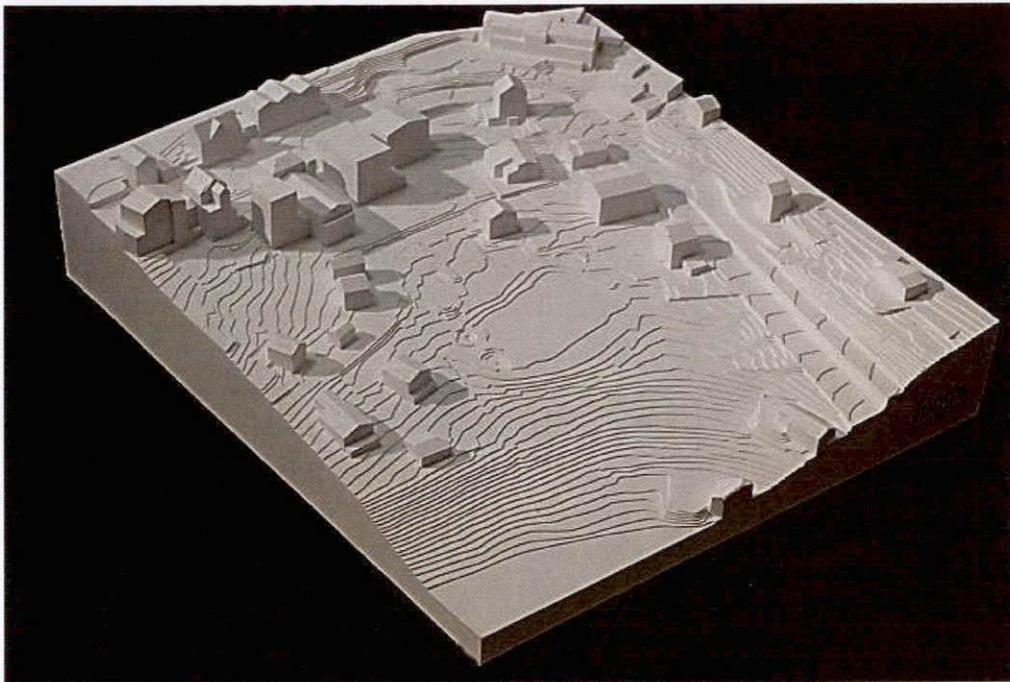
Cour ouverte

Auteurs :

itCH Società d'Architettura SA, Muzzano

Collaborateurs :

Giulia Lunella Carolina Castelli



N° 18

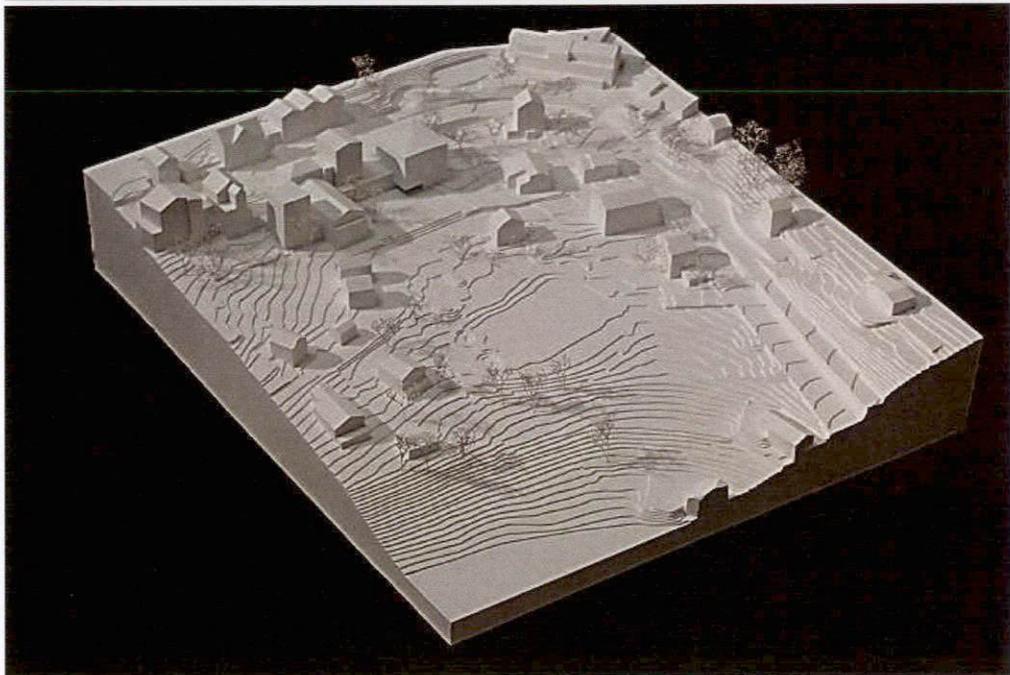
Jenga

Auteurs :

Rudaz Architectes, Sion

Collaborateurs :

Lagger Mireille, Christophe Rudaz, Jérôme Rudaz,
Renaud Rudaz, Thierry Rudaz



N° 19

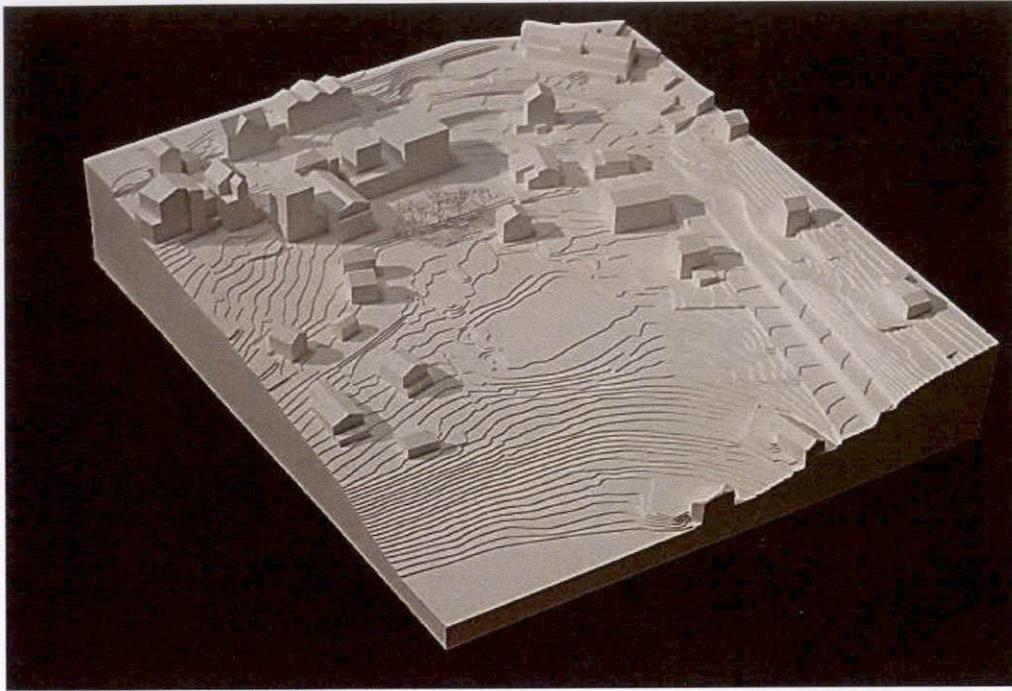
Vénus

Auteurs :

Bonnard Woeffray, Monthey

Collaborateurs :

Julien Guitard, Camille Rappaz, Susana Barrero



N°20

Fargo

Auteurs :

MBD SA Architectes, Sion

Collaborateurs :

Jérôme Déchanez, Hans Meier, Arthur de Campos